

www.afti.asso.fr

2020

R A P P O R T A N N U E L

afti
La dynamique du post-marché

The background of the page is a photograph of a window frame. A thick blue horizontal beam is visible at the top. Below it, a white window frame is partially visible, with a brown inner frame. The window looks out onto a bright yellow sky with some faint clouds. The overall composition is geometric and uses a warm color palette.

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| ÉDITORIAL | p 4-5 |
| Dominique de WIT : l'année 2020 s'est révélée exceptionnelle | |
| ENTRETIEN | p 6-7 |
| Thierry PHILIPPONAT : la finance verte | |
| ENTRETIEN | p 8-9 |
| Olivier PIERRE , Gontran PEUBEZ : réflexions sur la data | |
| ENTRETIEN | p 10-11 |
| Pierre MONTEILLARD : bilan Covid | |
| ENTRETIEN | p 12-13 |
| Richard ROGER : organisation des Assemblées générales exceptionnelles | |
| ENTRETIEN | p 14-15 |
| Frédéric BECK, Thibaut de LAJUDIE, Alain ROCHER : avancée du groupe de travail Innovation & nouvelles technologies | |
| ENTRETIEN | p 14-15 |
| Marc TIBI : animateur depuis 17 ans au sein de l'AFTI | |
| ÉVÉNEMENTS | p 18-19 |
| PUBLICATIONS | p 20-21 |
| COMMUNICATION..... | p 22 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | p 23-25 |
| INDICATEURS CLÉS..... | p 26 |
| GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES..... | p 27-50 |
| MEMBRES DE L'AFTI..... | p 51 |
| GLOSSAIRE | p 52-54 |



Dominique de WIT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Président de l'AFTI

L'année 2020 s'est ré et rentrera dans l'his

Cet exercice aura été marqué par la crise sanitaire du COVID-19, événement sans précédent. Dans ce cadre difficile pour tous, l'AFTI grâce à ses 24 administrateurs et ses 25 animateurs de groupes, a poursuivi ses activités et a maintenu la dynamique de l'Association nonobstant les conditions singulières. Cette crise économique et sanitaire a touché toute l'économie et toutes les industries, mais à des degrés divers. Les membres de l'AFTI et leur Association professionnelle ont réussi à surmonter ces bouleversements avec succès.

Notre collectif a tenu le cap en adaptant ses modalités de fonctionnement et en réfléchissant à un post Covid qui intégrera durablement un fonctionnement à distance renforcé.

L'année 2020 a connu de très fortes turbulences sur les marchés, et nos infrastructures, comme nos métiers titres globalement, ont très bien « tenu le choc ». Nous avons assuré la continuité de nos services et la présence auprès de nos adhérents qui faisaient face à des volumes d'opérations sans précédent.

Pour nos activités « post marché », et instruments financiers, tout n'est pas négatif en ce début d'année 2021 :

- Post Brexit : la Place financière de Paris parmi les grandes gagnantes de 2020. Selon la Banque de France, le Brexit a entraîné le transfert de plus de 2500 emplois en 2020 et les relocalisations pourraient s'accélérer cette année, en fonction des équivalences que Bruxelles décidera ou non d'accorder au Royaume-Uni dans les prochains mois.
- Beaucoup des grands acteurs français de notre industrie poursuivent leur dé-

vélée exceptionnelle, toire pour de bonnes et de moins bonnes raisons.

veloppement international avec nombre d'opérations de croissance hors des frontières. Il en va de même aussi avec Euronext et Euroclear, de grands partenaires stratégiques sur notre Place.

La crise du COVID-19 aura redonné aux français le goût des actions : Selon l'Autorité des Marchés Financiers, près de 1,4 million de particuliers ont passé un ordre d'achat ou de vente sur des actions en 2020. « Parmi ceux-ci, un peu plus de 410.000 n'avaient jamais passé d'ordre de bourse jusqu'ici ou étaient inactifs depuis janvier 2018 ».

L'année 2020 aura été très riche en grands dossiers européens qui concernent tous nos métiers : asset management et asset servicing (ex. préparation des révisions de AIFM), conservation, règlement / livraison et compensation (ex. mise en œuvre de CSDR ...), services aux émetteurs (ex. mise en œuvre de SRD2).

Mais au-delà de ces dossiers sur lesquels l'AFTI est mobilisée de longue date, nous restons attentifs à deux mouvements qui vont désormais s'installer en toile de fond de toutes nos activités :

Les préoccupations liées à la finance durable et aux critères ESG atteignent des sommets ; financement, investissement, labels, gestion des risques, reporting, gouvernance, extension de la taxonomie. L'AFTI suit les développements de la « Nouvelle stratégie sur la finance durable » de la Commission.

L'AFTI sera particulièrement attentive aux sujets liés à la data. L'industrie du post marché devra fournir de nouveaux services, notre Association a pour ambition de se rendre utile en apportant sa pierre à l'édifice.

Dans le même temps, le développement de la digitalisation de nos activités et des marchés de crypto-actifs poursuit sa course. Nous assistons depuis peu

à une forme « d'institutionnalisation » des crypto-actifs. La Commission européenne a adopté le 24 septembre 2020 un paquet sur la finance numérique et reste très active pour faciliter le développement sécurisé de la digitalisation. Elle révèle également ses projets de réglementation pour les marchés de crypto-actifs : MiCA pour les crypto-monnaies, utility tokens et stablecoins ; le régime pilote pour les security tokens. La Banque Centrale Européenne approfondit ses réflexions sur l'euro numérique, et l'émission du digital euro dans les deux à quatre années à venir est envisagée.

Et le régime des prestataires de service sur actifs numériques est entièrement effectif en France.

Avec l'aide notamment de notre Groupe « Innovation et nouvelles technologies », nous avons l'ambition d'aider à la préparation de l'avenir de nos métiers, et d'observer en permanence si et comment la finance traditionnelle « cohabitera, » ou « intégrera » le marché des crypto-actifs, que ce soit pour « conserver » des actifs, déployer des projets de « finance décentralisée », ou encore dialoguer avec des plateformes.

L'AFTI a fêté fin 2020, grâce à une vidéo, ses trente années d'existence : « Avec vous depuis trente ans ». Les missions de l'AFTI, sa vocation au service de ses membres, et l'accompagnement des acteurs du post marché, restent d'actualité, et sont même renforcées à l'issue de cette période.

Je viens de passer dix-huit années dans les Instances de l'AFTI, au Conseil d'administration, dont 11 années au Bureau. J'ai eu l'opportunité de participer aussi à de nombreux groupes de travail, de m'engager dans des dossiers transversaux comme « le droit

des titres », ou « l'affaire Madoff » et de m'investir dans les initiatives de l'AFTI, comme *VotAcces*, ou *RegistrAccess*. Ces initiatives symbolisent, pour moi, l'axe de la nécessaire mutualisation de la réponse à certaines problématiques.

Je suis conduit à mettre fin à mon engagement à l'AFTI ce 30 avril 2021. Je passe sereinement le témoin à Pierre JOND, car je sais qu'il portera les ambitions de notre collectif.

Je réitère ma gratitude au Bureau et au Conseil pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder. Je veux redire toute mon estime et mon amitié professionnelle envers mes prédécesseurs, mes collègues et confrères actuels, nos consultants extérieurs au comportement de partenaires, sans oublier notre Déléguée générale, Stéphanie SAINT-PÉ, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et de servir.

Je suis heureux et fier d'avoir fait partie de ce grand collectif qu'est l'AFTI.

Dominique de WIT

Cette pandémie que nous vivons depuis plus d'un an nous rappelle chaque jour avec force que les risques naturels peuvent aujourd'hui nous priver durablement du droit de jouir de nos libertés les plus élémentaires.

Nous avons parfaitement conscience du premier d'entre eux : le réchauffement de notre planète et le dérèglement climatique qu'il provoque avec les premiers effets déjà visibles et des conséquences désastreuses sur certaines populations.

Ce phénomène constitue de loin le plus grand défi de l'humanité. Sur ce sujet, le stade des mots ou des intentions est désormais dépassé, puisque la quasi-totalité des pays s'est engagée pour la préservation de notre planète et de ses ressources, dans un combat dans lequel la finance joue un rôle majeur.

Dans ce contexte, l'AFTI est présente depuis 30 ans auprès des acteurs de l'industrie du post-marché en France, en participant aux grands projets de transformation, accompagnée par le groupe Onepoint, et entend ainsi jouer pleinement son rôle dans ce challenge essentiel.

Thierry PHILIPPONAT, directeur de la recherche et du plaidoyer de l'ONG Finance Watch, membre du Groupe d'Experts Techniques sur la finance durable de la Commission européenne jusqu'à la fin du mandat de ce dernier, et désormais membre de la Plateforme sur la finance durable de la Commission européenne, a accepté de

La finance verte

Thierry PHILIPPONAT

répondre à quelques questions :

L'enjeu majeur pour la finance trouve son épice dans la gestion des informations permettant d'évaluer dans la durée les acteurs économiques, et les instruments financiers qu'ils émettent, au regard de leur position et de leurs actions en termes de responsabilité environnementale, sociétale et de gouvernance. La bonne gestion de ces informations est déterminante pour mener une action d'ensemble et de l'évaluer sur des critères tangibles et incontestables.

La collecte de ces données, qui sont multiples, atomisées, non centralisées et peu normées est complexe. Sans vraiment de surprise, les diffuseurs de données, pour la plupart américains, se positionnent sur ce segment. Le risque de voir la suprématie de ces grands groupes s'imposer et ainsi détenir un quasi-monopole de la diffusion de données extra financières, avec ce que cela peut signifier en termes de maintien de la qualité des données, et de coûts de mise à disposition de ces données est important.

L'Europe prépare la mise en œuvre du European single access point (ESAP), mais si ce projet voit le jour ce ne sera sans doute pas avant plusieurs années, n'y a-t-il pas un risque de voir d'autres acteurs occuper l'espace durant ce temps et s'installer durablement ? et comment l'ESAP pourra-t-il cohabiter avec des data providers déjà bien implantés ?

Vous posez les bonnes questions et personne ne peut prétendre avoir aujourd'hui toutes les réponses. Mais regardons les composantes du débat : tout d'abord, le développement de l'agenda finance durable de l'Union européenne est un gigantesque chantier en cours. Il est donc juste normal, et sans surprise, que tout ne se fasse pas du jour au lendemain. Les travaux avancent à marche forcée, mais pour autant la réalisation d'un projet aussi ambitieux



Thierry PHILIPPONAT

FINANCE WATCH

Directeur de la recherche et du plaidoyer

nécessite un temps incompressible, et ce d'autant plus que les différentes « briques » en train d'être développées devront être connectées les unes aux autres, ce qui ne représente pas un mince défi.

L'idée que d'autres acteurs occupent l'espace durant le temps de développement du « European single access point » pourrait être comparée au développement spontané de baraquements sur le chantier de construction d'un bâtiment de grande ampleur : le bâtiment ne se réalise pas en un jour et, durant cette période incompressible, l'espace est occupé. La nature a horreur du vide et qui plus est, les solutions provisoires ont leur utilité tant qu'elles permettent à la machine de fonctionner en attendant que l'outil idéal soit en place. Quant à savoir si l'installation de solutions concurrentes sera durable, cela dépendra de la qualité de la conception et de l'exécution du chantier ESAP. Si ESAP est conçu selon une gouvernance inclusive, qu'il présente un faible coût d'accès et qu'il permet une collecte et un partage fluide des données, j'ai peu de doute qu'il s'imposera. On le voit, compte tenu de la qualité technique des solutions

concurrentes, ESAP devra pour s'imposer être conçu et exécuté de façon impeccable. Il sera essentiel qu'ESAP ait la quadruple caractéristique d'être plus exhaustif, plus simple d'utilisation, accessible à toutes les parties prenantes et moins onéreux que les solutions concurrentes. L'existence d'une concurrence a, en tout état de cause, le mérite de fixer la barre à un niveau élevé.

Réglementation :

Naturellement très orienté vers la diffusion de ces données, le cadre réglementaire se met progressivement en place en Europe et en France autour de la transparence sur les informations à communiquer relatives aux approches extra-financières et de la nécessité pour les entreprises de publier leurs données extra-financières permettant de comprendre les risques et les actions menées dans les domaines sociétaux et environnementaux. En revanche les éléments d'une véritable taxonomie verte, indispensable pour une lecture normée et transparente de ces éléments pour éviter tout risque de « greenwashing », semblent avoir du mal à émerger.

Dans le domaine du post-trade en France, autant les obligations déclaratives en termes d'investissements durables et responsables portant sur les sociétés de gestion semblent clairement définies, en revanche les obligations de contrôles des critères extra-financiers dans le cadre de la doctrine AMF 2020-03 par le dépositaire d'actifs, restent à préciser.

L'Europe pose donc son cadre réglementaire dans le domaine de la finance responsable. Quels sont selon vous les freins à l'établissement d'une taxonomie complète et partagée par tous, qui permettra de réellement normaliser, contrôler et fluidifier les échanges de données dans ce domaine ?

En la matière, il s'agit moins de freins que de défis à relever pour que la taxonomie soit un outil à la fois utile et utilisable. Afin d'être utile, la taxonomie, dont je rappelle qu'elle est une classification des activités économiques considérées selon des critères de durabilité, doit être à la fois

ambitieuse pour constituer une véritable incitation pour le monde économique à évoluer vers la durabilité, et suffisamment inclusive pour ne pas laisser tout le monde au bord de la route, ce qui serait contreproductif.

Je me permets d'insister sur ces points car ils sont fondamentaux. Pour ce qui est de l'ambition, la question n'est pas tant d'identifier les activités économiques qui sont aujourd'hui durables (il y en a peu) que celles qui, fonctionnant selon un mode aujourd'hui non durable, se sont embarquées ou vont s'embarquer dans une transition vers la durabilité. L'enjeu est là. Le GIEC nous dit que la planète est sur un chemin de réchauffement climatique compris entre 3,7 et 4,8 °C à la fin du siècle : le monde n'est donc aujourd'hui pas durable est il s'agit de le transformer en attirant les capitaux vers les activités qui investissent pour devenir durables demain. C'est, au bout du compte, là que réside l'ambition principale de la taxonomie européenne : orienter les flux de capitaux vers la transition, c'est-à-dire vers la transformation de nos modes de production. Pour ce qui est du caractère inclusif, le défi est de calibrer les critères permettant de passer la barre d'un alignement avec la taxonomie à un niveau suffisamment élevé pour être à la hauteur de l'ambition tout en embarquant le monde économique qui est le nôtre aujourd'hui avec elle sans verser dans le greenwashing. Le défi est immense, tant d'un point de vue technique que politique, pour arriver à ce calibrage juste.

Il sera par ailleurs essentiel que la taxonomie, qui est concentrée aujourd'hui sur la dimension environnementale de la durabilité, couvre le champ du social tant il est évident que la notion de durabilité serait simplement dépourvue de sens si elle ne le prenait pas en compte. Il ne peut y avoir de durabilité si la dimension humaine est oubliée. L'objectif est de développer une finance au service de la société et, donc, une finance qui oriente les capitaux vers les activités qui permettent aux personnes de vivre dignement et dans le respect de droits fondamentaux. C'est une dimension que certains lobbys qui luttent aujourd'hui contre le développement d'une taxonomie

sociale semblent ne pas avoir comprise. Par ailleurs, la taxonomie doit également être utilisable. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que la taxonomie permette aux entreprises de rendre compte de la dimension extra-financière de leur activité selon des critères simples et appréhendables, que les données nécessaires au reporting soient formatées et transmises de façon fluide et à un coût faible, et enfin que ces données soient exploitables aisément, à l'autre bout de la chaîne, par les financiers. En amont, c'est l'enjeu des travaux entrepris par l'EFRAG sur le développement de standards européens de reporting de durabilité dans le contexte de la revue de la Directive « Corporate Sustainability Reporting » présentée par la Commission européenne en avril 2021. En aval, c'est celui du développement d'un point d'accès unique aux données (European Single Access Point/ESAP) que nous avons abordé plus tôt. Ces chantiers sont évidemment fondamentaux en tant qu'ils conditionnent la mise en œuvre effective de la taxonomie, plus généralement de tout l'agenda finance durable de l'Union européenne et, par ricochet, la capacité du monde financier à allouer demain le capital à une économie durable.

Le temps qui s'écoule est un élément fondamental et nous impose une contrainte importante. Le réchauffement climatique est déjà une réalité pour nombre de populations, il faut donc que notre réaction collective soit à la hauteur de l'enjeu afin que nous puissions limiter notre impact environnemental en nous inscrivant tous dans un modèle de consommation plus vertueux. Et dans ce mouvement, la finance n'a d'autre choix que de s'adapter aux défis environnementaux en favorisant les activités durables et de transition.

Car c'est bien de cela dont il s'agit in fine : la finance durable n'est pas une fin en soi, mais elle est un levier important pour permettre d'orienter les investissements, pour reprendre vos termes, « vers les activités qui permettent aux personnes de vivre dignement et dans le respect de droits fondamentaux ».

Réflexions sur la data

Olivier PIERRE , Gontran PEUBEZ, Partners Onepoint

Ainsi, après les secteurs secondaire et primaire, c'est au secteur tertiaire de bénéficier de sa révolution industrielle. Pour l'essentiel, l'économie occidentale est une économie de services et la Donnée qu'elle a produite pendant des décennies, dorénavant stockée, traitée et distribuée sous une forme raffinée contribue à renforcer cette économie.

Aujourd'hui trois défis se posent

• **Premier défi**, celui de l'usage, ou plutôt des usages. Les données permettent de fournir une représentation du monde, de visualiser le réel ou de l'anticiper, de raconter une histoire étayée de chiffres ou de faits. La discipline cherche à construire en même temps les meilleurs indicateurs possibles et leur représentation narrative. Prédire, anticiper, comprendre, lire, entendre et finalement aider tous les agents économiques qui manipulent du savoir, telle est la promesse. Les capacités sont en la matière de plus en plus puissantes, qu'il s'agisse de visualisation ou d'algorithmes. Ainsi, naviguer dans des données pour en découvrir la topographie et le sens n'a jamais été aussi accessible. De même, la force de l'analyse prédictive repose sur des algorithmes, longtemps théoriques, désormais activables par les capacités de calcul mises à portée de presque tous. L'analyse prédictive suppose non seulement que les données sont disponibles et exploitables mais aussi que ceux qui les manipulent, ingénieurs ou analystes, soient familiers des opérations possibles. Avec les usages, ce sont donc une culture et une compétence qui sont attendues.

• **Second défi**, celui des moyens. Naturellement, les fonctions de visualisation et de prédiction doivent s'appuyer sur une maîtrise sans faille des données, depuis leur identification jusqu'à leur mise à disposition pour être utilisées.

En effet, les données produites sont pour la plupart brutes. Rassembler et mettre sous contrôle ces données est un prérequis indispensable pour leurs usages futurs. Au-delà, il s'agit d'imaginer leurs usages et ce, parfois avant même qu'elles ne soient produites.

Les données sont porteuses d'un sens qui les dépasse lorsqu'elles sont mises en perspective les unes par rapport aux autres. Elles préexistent à leurs usages mais peuvent aussi être conçues pour une finalité spécifique. Elles doivent donc faire l'objet d'une stratégie opérationnelle, reflet data de la stratégie de l'entreprise.

• **Troisième défi**, celui de l'industrialisation. La révolution dont nous parlons est bien industrielle. C'est parce que la source d'énergie est captable de manière massive et généralisée qu'elle peut être mise au service d'une chaîne de production entière. C'est cet aspect massif, total, qui rend la révolution possible.

Le défi de l'industrialisation, en matière de données, se retrouve à trois étapes clés :

- Acquisition des données : comment les capter de manière industrielle ?
- Traitement : comment développer les nouveaux usages et les intégrer dans la production de manière continue et à une cadence suffisante ?
- Exposition : comment restituer de manière industrielle l'information et le savoir créés à l'endroit où ils doivent être consommés ?

S'engager sur la voie d'une « organisation conduite par la donnée » doit se faire par le biais d'une stratégie idoine et de solutions opérantes. Accompagner cette mutation de bout en bout auprès des marchés européens, américains et asiatiques est indispensable. Cet accompagnement vise à construire et délivrer des services augmentés d'intelligence artificielle qui révèlent tout le pouvoir de « la Data ».



Olivier PIERRE
ONEPOINT
Associé

Si la vapeur a permis la communication des hommes, par train ou bateau principalement, et des savoirs, par la presse rotative, si le moteur à explosion a relié entre eux les continents, mécanisé l'agriculture et rendu les travailleurs mobiles, si l'électricité a apporté l'énergie en continu sur tous les sites, entraînant dans son sillage l'électronique, la micro électronique et l'informatique, la Donnée, elle, ouvre la perspective de l'industrialisation du savoir et des services.

La responsabilité sociale et environnementale au cœur de la gestion des données

Il est un autre point qui ne peut être ignoré : puisque les données et l'intelligence artificielle transforment les sociétés, le monde, il est de notre devoir à tous de mettre cette *general purpose technology* au service d'une révolution industrielle durable et respectueuse de l'éthique. Dans ce domaine également, les promesses sont fortes et la responsabilité immense. D'une part les manipulations de données doivent être frugales, faiblement carbonées et socialement responsables ; à l'heure où le stockage des données semble être incontournable, ne pas encombrer les serveurs de données inutiles est un devoir. De même, l'indexation de données, l'annotation – cette technique qui consiste à humainement annoter un élément numérique pour pouvoir ensuite faire apprendre la machine – ne doit pas faire émerger de nouvelles précarités organisées pour produire à bas coût les bases d'apprentissages de nos machines.

D'autre part l'apprentissage des machines est une responsabilité qui restera humaine pour quelque temps et qui dès lors doit requérir toute notre attention pour que le meilleur de l'humanité soit mis à son service. Les algorithmes, de manière simplifiée, sont entraînés par les hommes, comme dressés. C'est à travers cet enseignement qu'ils peuvent exécuter telle ou telle tâche cognitive : reconnaître une intention dans une expression en langage naturel, optimiser un trajet ou suggérer la nécessité d'effectuer un contrôle.

Pour tous ces exemples, notre devoir est de permettre aux algorithmes de refléter notre humanité. En favorisant des décisions écologiques (cas des transports notamment, ...) et équitables (cas des algorithmes de contrôle, qui seraient entraînés à prendre en considération des critères d'apparence physique ou vestimen-

taire davantage que comportementaux). S'attaquer à la problématique de la Donnée sans embrasser l'ensemble des défis posés ne permettra pas de délivrer la valeur attendue. Pour ne pas être incantatoire, la data stratégie doit aborder d'emblée la perspective de l'industrialisation. L'intelligence machine ne restera malheureusement qu'artificielle, abstraite et factice si l'application à grande échelle n'est pas pensée dès les premiers développements, avec tout ce que cela comporte de pragmatisme et d'éthique.


La gestion des données au cœur de la responsabilité sociale et environnementale

La préservation de notre planète et de ses ressources passe nécessairement par l'implication réelle du monde financier et l'orientation des investissements visant à l'évolution de notre activité vers une consommation plus vertueuse.

Cela nécessite une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'investissement pour une action structurellement et durablement plus responsable, des entreprises incluant la multiplicité, la diversité et la profondeur de leurs interactions avec un large tissu de fournisseurs, sous-traitants ou partenaires, aux investisseurs qui vont pouvoir orienter leurs capitaux vers des produits émis par ces sociétés maîtrisant le mieux leur capacité à préserver l'environnement et le respect de la dignité humaine.

On perçoit dès lors la multitude des informations à recueillir pour d'abord connaître et mesurer le niveau d'engagement de chaque société et de leur écosystème en faveur de cette responsabilité, pour ensuite évaluer et comparer ces engagements grâce à des critères de mesure, cette fameuse taxonomie, indispensable si l'on souhaite mesurer sur un même plan l'effort de chacun.

D'où l'importance de pouvoir collecter, stocker, traiter et restituer la data avec



la donnée ouvre
la perspective de
l'industrialisation du
savoir et des services.

un niveau de complétude, de qualité et de fiabilité maximales dans des délais les plus brefs si l'on veut que la finance puisse vraiment assumer cette responsabilité. La tâche n'est pas simple et les fournisseurs de données financières « historiques », pour l'essentiel situés en Amérique du Nord, s'arment pour répondre à ce challenge stratégique. L'Europe saura-t-elle préserver son indépendance et sa souveraineté dans ce domaine ?

De ce point de vue, l'enjeu est double pour les sociétés : d'une part prouver qu'elles tendent vers une organisation, des processus et des investissements vertueux sans tomber dans une simple stratégie de « greenwashing » qui n'a pas sa place au regard des enjeux, ce qui leur permettra d'accéder à une population d'investisseurs grandissante naturellement sensible à cette cause, et d'autre part pouvoir accéder à des conditions de financement dans les meilleures conditions possibles, si une valorisation « engageante » devait être un jour appliquée aux actifs permettant d'accéder à un financement responsable.

Le défi est donc considérable pour tenter de préserver les ressources de notre planète. La finance en est un des leviers et doit pouvoir jouer pleinement son rôle de façon responsable, avec la data au cœur du dispositif, outil indispensable pour évaluer, mesurer et piloter cette action afin de tendre vers un retour à une consommation plus respectueuse de notre environnement tout en maîtrisant sa consommation, son utilisation et son usage.

Bilan Covid

Pierre MONTEILLARD



Pierre MONTEILLARD
TAYCOFF
Associé fondateur

Pourriez-vous nous donner quelques éléments sur le thème du contexte de la mission avec l'AFTI, du bilan qui était à réaliser et des actions à initier ?

Le contexte et l'idée de ce bilan, c'est la conviction très tôt de votre part et celle de l'ensemble des membres du Bureau de l'AFTI, que ce n'était pas une crise classique (et qui donnerait lieu à un retour à la normale rapide), et que des choses structurantes et très impactantes émergeraient.

Bien sûr, l'AFTI et ses membres ont d'abord été absorbés par les cellules de crise et l'intensité de l'effort d'adaptation qu'il a fallu consentir. Un très fort engagement des premiers jours pour assurer rien de moins que la sécurité sanitaire, la continuité des activités, l'accompagnement des clients ...

Mais l'AFTI a très vite, dès avril / mai 2020, pris la mesure de la portée structurante des évolutions auxquelles l'industrie des titres faisait face. L'exercice du bilan qu'elle a initié au travers de mon intervention, avait pour objectif d'identifier les actions susceptibles d'être engagées utilement pour préparer le « temps d'après » avec un télétravail durablement et significativement pérennisé, et pour renforcer la résilience de l'industrie en cas des nouvelles crises des marchés.

La démarche a été voulue extrêmement participative par Dominique de WIT et le Bureau. Elle a mobilisé tous les animateurs et groupes de travail, des personnalités représentant ses adhérents ainsi que les dirigeants des infrastructures post marché,

que je remercie vivement pour leur temps et leur implication aujourd'hui dans la mise en œuvre des actions.

Quel est votre regard d'observateur externe sur ce qui s'est passé dans les banques en février / mars / avril 2020 ? Nos établissements étaient-ils « préparés » ?

Ce qui apparaît très nettement, c'est que le bilan de cette crise est très favorable pour l'AFTI et l'industrie des titres, avec une mise en place du travail à distance très rapide et largement généralisée en deux semaines (le taux de travail à distance à fin mars 2020 dans l'industrie du post marché en France a été estimé à 90%).

Malgré la conjonction du confinement à organiser et du choc sur les marchés, l'industrie des titres a assuré une continuité de service exceptionnelle, grâce en particulier :

- Au très grand engagement des collaborateurs.
- À la forte résilience d'activités très fortement automatisées.
- Aux infrastructures post marché au rendez-vous et qui ont confirmé leur haute résilience.

- À l'appui constant des autorités et régulateurs qui ont su prendre des mesures efficaces. Ils étaient bien préparés du fait d'un très fort niveau d'automatisation et de dématérialisation des activités qui s'est construit depuis des dizaines d'années, et le niveau d'exigence en matière de sécurité et de continuité d'activité qui est né en rien des préoccupations mineures et des dispositifs factices !

Peut-on affirmer que l'industrie du post marché français a fait preuve d'une grande résilience pendant toute la période critique ?

En effet, et quelques chiffres clefs en attestent :

- Des volumes d'activité multipliés par 2 (en mars) à 4 (en pic d'activité).
- Un taux de travail à distance de 90% à fin mars 2020 (95% dans la plupart des établissements, 50% avec des équipes tournantes chez quelques établissements).
- Un taux de suspens de 2,5X la normale en mars, revenu à la normale fin avril.
- Aucun incident critique dans les process de Place et les Infrastructures post marché. C'est d'autant plus méritoire que les métiers titres ont dû faire face à des volumes exceptionnels (le nombre d'opérations traitées a doublé en mars avec des pics X4) et une volatilité très élevée des marchés :
- Les volumes échangés sur les marchés obligataires ont connu une hausse significative avec une moyenne journalière de 42 milliards d'euros sur les trois premières semaines de mars contre 28 milliards avant la crise pour le marché français.
- Sur les marchés actions, les volumes de transactions ont fortement crû pendant la période de forte volatilité du premier trimestre de 2020 (+86 % à 12 400 milliards de dollars à l'échelle mondiale), et une dégradation significative de la liquidité est apparue avec des spreads qui ont crû jusqu'à 15 points de base.
- Les opérateurs de marché ont très bien réagi et assuré une totale continuité des

activités, grâce à une très grande mobilisation et l'appui de leurs associations pour surmonter le défi d'une mise en télétravail très complexe, comme en ont témoigné Pauline Laurent et Emmanuel de Fouroux de l'AMAFI.

Illustration avec quelques chiffres clefs :

- Conservation : +200% d'ouvertures de comptes titres pendant la période de confinement.
- Marchés : +80% de R/L au pic de la période
- Centralisation d'OPC : +60% d'ordres traités par la PF FSFOR d'Euroclear en mars.
- Dépositaire : 2/3 des valeurs liquidatives ont fait l'objet d'une forte augmentation du nombre des dépassements de ratios.
- Administration de fonds et market data : +20% environ de la charge de travail, liée notamment à des contrôles beaucoup plus lourds du fait de la volatilité des marchés.

Concrètement, quelles ont été les principales adaptations apportées pour mettre en place le travail à distance et adapter les process ?

L'organisation a été adaptée très rapidement d'abord pour permettre le télétravail :

- Équipement des collaborateurs en PC / portable.
- Adaptation et assouplissement des horaires de travail.
- Déploiement de solutions de visio conférence pour les réunions internes et avec les clients.
- Adaptation de la téléphonie.
- Changement des contrats de data / workstations.

L'industrie a massivement aussi eu recours aux e-mails et à la signature par e-mail :

- Scan de documents (envoyés par mail en lieu et place de courrier comme les formulaires de vote, de réponses à OST, d'ODM...).
- Signature électronique de document,
- Remplacement de fax par des mails.
- Instruction émise par email (avec parfois contre appel ou contre mail).

Enfin, des assouplissements ont été apportés à certaines procédures de référence :

- Adaptation de certains seuils de tolérance pour des contrôles (de cours, de

variation de VL...).

- Mise en place de contrôles ad hoc.
- Délégations.
- Organisation des Assemblées Générales.

Comment ont été impactées les relations avec les clients ? Comment ces derniers ont-ils réagi ?

Les clients ont demandé beaucoup d'attention et un besoin fort d'accompagnement pour répondre à leurs attentes spécifiques :

- Beaucoup de sollicitations de la part des sociétés de gestion, très mobilisées pour maîtriser la forte volatilité des marchés.
- Des demandes spécifiques à la période de la part de clients des services de conservation et règlement / livraison afin d'assurer la continuité de services notamment sur le traitement de la fiscalité et les OST.
- Des échanges intenses avec les émetteurs, notamment en lien avec l'organisation des AG à huis clos.

Les retours des clients ont été très positifs, ils ont salué les efforts et l'esprit de service dont ont su faire preuve leurs prestataires titres.

Un mot sur nos infrastructures dans la période : comment les choses se sont-elles passées pour Euroclear France et LCH Clearnet SA ?

Les infrastructures post marché ont été au rendez-vous et ont confirmé leur haute résilience. Elles se sont très rapidement adaptées, assurant une continuité d'activité remarquable.

Les dirigeants de ces infrastructures ont très vite renforcé les moyens dédiés au suivi de production et au support client, comme en ont témoigné Brigitte Daurelle, Sébastien Séailles d'EUROCLEAR, et Christophe Hemon de LCH Clearnet SA

Il faut souligner l'efficacité d'Euroclear France et de LCH Clearnet SA, que l'on peut illustrer avec les éléments suivants :

- Une seule journée a suffi à Euroclear pour mettre en télétravail 100% des équipes (le 17 mars 2020), soit près de 4000 personnes.

• La continuité totale du service de LCH Clearnet SA, sans aucun changement de la politique de risques (i.e. pas de « surmarginning ») traduisant la bonne résistance du modèle de risque, ce qui n'a pas été le cas partout en Europe dans la période.

- Un taux de suspens de 2,5 fois supérieur à la normale en mars, mais rétabli dès fin avril, avec 70 % à 80 % des suspens qui se sont réglés le lendemain de leur survenance.

Quelles ont été les recommandations majeures et quel en est l'avancement aujourd'hui ?

L'AFTI a décidé de lancer 5 chantiers stratégiques couvrant 19 initiatives ambitieuses pour accroître encore la performance et la résilience du post marché français :

1. Assemblées Générales : accélérer l'usage du vote électronique et s'adapter à des AG à distance.
2. Nominatif : ouvrir le chantier de modernisation et de simplification de ce régime de détention.
3. Digitaliser et dématérialiser les échanges et réduire très fortement la dépendance aux processus s'appuyant encore sur le papier.
4. Gestion d'actif : adapter certains processus critiques en cas de crise pour plus de résilience.
5. Cellule de crise : réfléchir au bon format et à l'adaptation des nouveaux services en cas de crise.

Ces chantiers, sont pilotés chacun par les membres du Bureau de l'AFTI et associent les meilleurs experts en concertation avec toutes les parties prenantes. Ils visent à concrétiser les recommandations issues des groupes de travail. Ce sont des projets de modernisation, simplification et de digitalisation à fort levier d'efficacité qui doivent apporter des améliorations importantes facilitant le travail à distance, renforçant la résilience du marché et la performance économique des activités.

Post-scriptum (car post 31 12 2020) - Nous vous informons que l'AFTI a confié à Pierre Monteillard (Taycoff) une mission d'accompagnement pour la mise en œuvre des chantiers stratégiques décidés après le bilan COVID-19, consistant à intervenir opérationnellement dans 2 ou 3 chantiers prioritaires pour accélérer ou faciliter le lancement des actions et assurer un suivi rapproché du plan d'actions. Nous signalons aussi qu'EUROCLEAR a également « ouvert le chantier du NOMINATIF » et que l'AFTI et EUROCLEAR ont échangé, se concertent, unissent leurs efforts... **Dominique de WIT au nom du Bureau**

Organisation des Assemblées

Richard ROGER

Depuis 2019 et la création du groupe de travail Assemblées Générales au sein de l'AFTI Emetteurs, nous enchaînons les réflexions et travaux conséquents sur des thèmes majeurs qui cristallisent beaucoup d'attention et d'attentes de la part des émetteurs, des professionnels du titre, des associations et des autorités de tutelle : rédaction du guide méthodologique AG, aménagements du traitement des AG à huis clos, déploiement de la directive européenne droit des actionnaires, définition du cadre préalable au développement du vote en temps réel à distance par internet.

Nous partions de loin, de très loin. En effet, à titre de comparaison, les chaînes titres fondent depuis très longtemps le traitement des ordres de bourse et des opérations sur titres sur des standards, des protocoles et des règles de bonnes pratiques, rodés et efficaces au sein de toute la chaîne de traitement. La volu-

métrie de ces opérations, le principe de facturation appliqué aux bénéficiaires et les enjeux financiers souvent significatifs relatifs à leur bonne exécution expliquent et justifient sans doute en grande partie leur standardisation et leur automaticité.

En revanche, l'assemblée générale souffre des confrontations avec les Opérations Sur Titres par l'insuffisance d'échanges électroniques, de normes, de standards. Pourtant, les conservateurs pour investisseurs institutionnels ont développé au sein de la chaîne titres, avec quelques grands acteurs spécialisés, une offre de service assez complète de traitement des assemblées générales, souvent rémunérée, couvrant de nombreuses valeurs du portefeuille, répondant ainsi aux enjeux significatifs de la gouvernance mais créant ainsi un système bien distinct du système « retail » limité aux AG des valeurs domestiques.

La directive européenne droit des actionnaires bouleverse cet écosystème en demandant de créer des standards, des normes, en encourageant l'échange électronique entre professionnels et en imposant d'offrir aux actionnaires individuels une offre de services très proche de celle réservée jusqu'à présent aux investisseurs institutionnels. Pour les valeurs européennes cotées sur un marché réglementé, le teneur de comptes conservateur doit mettre l'information relative aux AG à disposition de ses clients actionnaires et traiter leurs instructions de votes.


Le métier de centralisateur d'une assemblée générale concentre toutes les attentions, particulièrement ces dernières années, pour assurer le bon décompte des voix et absorber ainsi « en bout de chaîne » toutes les difficultés observées dans la chaîne de votes ou bien s'accommoder



Richard ROGER
Réfèrent AG AFTI
Directeur des Services aux Emetteurs
Société Générale Securities Services

Pour les valeurs européennes cotées sur un marché réglementé, le teneur de comptes conservateur doit mettre l'information relative aux AG à disposition de ses clients actionnaires et traiter leurs instructions de vote.

es générales exceptionnelles



Notre groupe de travail mène un rythme soutenu depuis 2019 pour couvrir tous ces thèmes dans un esprit studieux, d'écoute, de transparence et d'échanges de bonnes pratiques.

avec les nombreuses particularités de tel ou tel intermédiaire ou acteur majeur dans la chaîne de vote, pour délivrer in fine, une feuille de présence complète et un calcul des votes correct. Ainsi, le centralisateur doit s'adapter pour traiter toutes sortes de votes : le vote électronique, le vote papier, le vote rapide mais susceptible d'une mise à jour à la *record date*, le vote tardif, ...

Le teneur de comptes conservateur pour clientèle individuelle mène quant à lui sa « révolution industrielle » pour d'une part, informer les actionnaires des assemblées générales et, d'autre part, les accompagner pour exercer les droits de vote.

Notre groupe de travail mène un rythme soutenu depuis 2019 pour couvrir tous ces thèmes dans un esprit studieux, d'écoute, de transparence et d'échanges de bonnes pratiques.

En ce qui concerne le traitement des AG à huis clos, en 2019, les équipes ont réalisé de grandes performances d'adaptation et de production pour maîtriser une activité saisonnière ponctuée d'ajustements per-

manents des procédures afin de coller à la réalité du quotidien. Les équipes sont passées d'un mode d'organisation en « ruche », en présentiel, destiné à privilégier les échanges quotidiens et à organiser et distribuer les tâches selon les actualités et urgences à un mode quasi généralisé de télé travail.

Pour les votes électroniques, nos équipes se sont appuyées sur *VotAccess* sur la base de procédures fiables et bien rodées. Nous pouvons noter que si les dispositions réglementaires relatives à la crise sanitaire autorisaient les émetteurs de manière exceptionnelle à proposer du vote électronique même si leurs statuts ne les autorisaient pas à mettre en place cette faculté, encore de nombreux émetteurs limitent leur AG au vote papier. Pour les votes en « format papier traités », les équipes ont maintenu des permanences systématiques avec du personnel sur place pour traiter ces votes.

En ce qui concerne le déploiement de la directive européenne droit des actionnaires, la synthèse des travaux de notre groupe de travail AG décrit longuement les thèmes étudiés et les actions menées dans les pages qui suivent.

Enfin s'agissant du développement du vote par internet en temps réel à distance, le groupe de travail n'a pas cherché à considérer qu'il s'agissait d'une « surenchère » technologique de confort dans un contexte de déploiement insuffisant du vote par Internet auprès des émetteurs ou des actionnaires individuels. Le groupe s'est attaché à décrire les conditions nécessaires à son déploiement dans un cadre maîtrisé et sécurisé.

La mise en place d'un format de vote à distance et en direct couplée avec une date

d'enregistrement maintenue au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale emporte le risque d'accroître les difficultés opérationnelles. En effet, en complément du traitement des instructions tardives et des ajustements sensibles des votes, l'émetteur et son centralisateur devront mobiliser des ressources pour préparer et compléter la base des actionnaires éligibles et pour organiser le vote en direct et à distance.

En conséquence, les professionnels de la chaîne de vote souhaiteraient lever ces tensions en éloignant la date d'enregistrement de la date de l'assemblée générale, afin de sécuriser pleinement le traitement des votes et pouvoir traiter de manière efficace le vote par internet le jour de l'assemblée générale. Le groupe de travail prépare un rapport de Place avec l'AFEP consacré au vote temps réel à distance.

Avancée du Groupe de Travail

Frédéric BECK - Alain ROCHER - Thibaut de LAJUDIE

Frédéric, Thibaut, en tant qu'animateurs pouvez-vous nous rappeler les objectifs et le périmètre des travaux du groupe AFTI Innovation & Nouvelles Technologies ?

FB : Le groupe de travail a consacré ses travaux 2020 principalement à des problématiques réglementaires et de veille sur les initiatives métier. Plusieurs réponses à des consultations des régulateurs ont été rédigées, consultation de la Commission Européenne sur les crypto-assets au premier trimestre, consultation de l'AMF sur le régime des Prestataires sur Actifs Numériques (PSAN), consultation au dernier trimestre sur le Règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets) et le Régime Pilote.

TdL : Ces travaux ont mis en lumière le besoin de disposer d'outils pédagogiques relatifs aux security tokens. En effet, il est nécessaire d'expliquer à un écosystème de plus en plus large de parties prenantes, qui contribuent à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire, des fondements juridiques à préserver tels que la protection des investisseurs et des émetteurs.

FB : S'agissant d'une problématique propre au post-marché pouvant toucher à des concepts fondamentaux tels que le transfert de propriété et la fonction notariale des teneurs de registres, il nous a paru légitime que l'AFTI se saisisse du sujet et mobilise ses experts techniques et juridiques.

Concrètement quels objectifs vous êtes-vous fixés pour répondre à ce constat ?

FB : Nous avons lancé un sous-groupe de travail fin août, se réunissant sur une base hebdomadaire, avec des représentants

des acteurs de la conservation institutionnelle et retail issus des équipes Innovation, Opération et Conformité.

TdL : Le groupe a commencé par produire un document de cadrage de ses objectifs et de sa feuille de route. Ces éléments ont été validés par le Bureau et le Conseil de l'AFTI courant octobre. Cette feuille de route a été découpée en 3 étapes :

1. Le premier objectif est de mettre à disposition de l'AFTI et de ses interlocuteurs (régulateur, associations partenaires...) un support pédagogique expliquant les concepts structurant l'organisation actuelle du marché et les questions clés à adresser.

2. Face à la probabilité de plus en plus élevée que des émetteurs tokenisent leurs titres et que les investisseurs demandent à les enregistrer dans leurs comptes titres, l'AFTI prévoit de faciliter le travail d'analyse d'impacts sur les outils et les processus opérationnels, dans une approche cherchant à limiter les coûts de mise en œuvre.

3. Appréhender les manières dont la blockchain pourrait transformer le fonctionnement du post-marché à long terme afin d'anticiper les impacts sur la chaîne de valeur, le périmètre de responsabilité des parties prenantes et les impacts sur les business model.

Alain, peux-tu nous expliquer comment le guide a été structuré et à qui il est destiné ?

AR : Le guide est destiné à toutes les parties prenantes concernées par la « tokenisation » des titres financiers



Frédéric BECK
Head of data and digital
industrialisation
BNP Securities Services



Thibaut de LAJUDIE
Associé
Ailancy



Alain ROCHER
Head of Knowledge
Management
Société Générale
Securities Services

ail Innovation & Nouvelles Technologies

(informatique, opérationnels, juristes ...).

Il est structuré en 3 parties :

- Le modèle existant des registres centralisés.
- Le nouveau modèle des registres distribués.
- Les problèmes posés par le changement de modèle.

La première partie du guide explique de manière pédagogique les différences fondamentales entre les différents modèles actuels de détention des titres et en particulier les différences existant au niveau européen en matière de détention intermédiée. Si dans la détention directe, le transfert de propriété reste toujours de la responsabilité de l'émetteur, ce n'est plus le cas pour les titres cotés pour lesquels la réglementation impose aujourd'hui de recourir à des « Tiers de Confiance » comme le CSD et le TCC.

La deuxième partie du guide expose les fondamentaux de la technologie des registres distribués et comment la tokenisation des actifs permet de remettre en cause le modèle actuel des Tiers de Confiance en s'appuyant sur la confiance portée par la technologie elle-même. Cette technologie ayant néanmoins été conçue au départ pour des actifs sans émetteur, la troisième partie du guide met en exergue les problèmes restant à résoudre pour que les security tokens puissent espérer bénéficier à terme d'un niveau de protection des investisseurs au moins équivalent à celui procuré par les actuels Tiers de Confiance.

Concrètement qu'apporte-t-il de nouveau par rapport à la littérature sur le sujet ?

FB : Le guide met en lumière les questions indispensables à se poser pour construire le cadre réglementaire lié aux security tokens :

- Que signifie réintégrer l'émetteur dans une infrastructure de type DLT ? Quels doivent être leurs droits et leurs obligations ? Comment articuler la responsabilité de l'émetteur par rapport à la responsabilité des membres du consensus ?
- Est-il possible avec la DLT de disposer d'un niveau de protection des investisseurs équivalent au système existant pour les titres cotés ?
- Quid des blockchains privées qui ne s'appuieraient pas sur un vrai consensus distribué ? Pourront-elles bénéficier des dérogations prévues par la future réglementation sur la DLT ? Et plus généralement présentent-elles une réelle disruption par rapport aux systèmes actuels pilotés par des tiers de confiance ? Ces questions seront répondues dans les étapes suivantes, une fois que le constat et la compréhension des contraintes auront été compris et partagé par l'ensemble des parties prenantes.

Quelle suite l'AFTI envisage-t-elle de donner à ce guide ?

AR : Comme expliqué précédemment, l'ambition de ce premier guide était juste de lister les problèmes réglementaires et techniques posés par un changement de modèle de tenue des registres. Il nous semblait en effet préférable de nous

accorder d'abord sur la nature exacte de ces problèmes avant de chercher à aller plus loin. Une fois ce constat fait et surtout partagé, il conviendra naturellement dans un deuxième temps de rechercher les solutions possibles aux problèmes posés afin de se déterminer en toute connaissance de cause sur les conséquences d'une transformation du modèle actuel et en particulier sur l'aménagement du cadre réglementaire qui devrait en résulter.

FB : Ainsi, nous prévoyons une phase de présentation du guide pour partager largement la vision du sujet puis de mener une analyse des scénarios d'organisation du marché.

Ces travaux seront menés avec les associations partenaires de l'AFTI et le régulateur.

Animateur depuis 17 ans au sein de l'AFTI

Marc TIBI



Marc TIBI
Head of Client Delivery Project Office BNP
Securities Services

Du fait d'un changement d'orientation professionnelle, c'est avec un vrai gros pincement au cœur que j'ai abandonné mes différents mandats d'animateur de groupes au sein de l'AFTI.

Depuis plus de 15 ans, nous avons traversé l'actualité et ses tempêtes pour répondre aux exigences et besoins de notre industrie des titres.

J'ai le sentiment de laisser tomber une famille au vrai sens du terme dans la mesure où il ne se passait pas une journée sans que je ne travaille sur des sujets pour le compte de l'Association.

De nombreuses aventures ou projets ont jalonné mon parcours au sein de l'AFTI.

En vrac et sans ordre d'importance il y a d'abord eu ESES qui était d'abord une très belle expérience humaine ou pour la première fois, les utilisateurs belges, néerlandais et français se retrouvaient dans les mêmes réunions organisées par Euroclear pour défendre leurs besoins. Le compromis sans la compromission devenait un art !

Puis l'initiative T2S conduite par la Banque

Centrale Européenne qui nous a tous occupé pendant une bonne douzaine d'années avec nombre d'allers retours à Francfort pour participer aux réunions et y porter la parole française.

Les rédactions des cahiers de charges pour l'établissement de la taxe sur les transactions financières en France ou encore le passage au T+2 pour le dénouement des opérations boursières ont été très instructives puisqu'elles m'ont permis de dialoguer avec des personnes, des métiers avec qui les échanges étaient moins nombreux historiquement (les sociétés de gestion, le front office, ...).

Enfin tout dernièrement le travail, toujours en cours d'ailleurs, autour de la mise en place de la discipline de marché (CSDR) nous a permis d'affirmer à nouveau les positions françaises.

Je n'ai cité que les initiatives de groupes qui m'ont le plus marqué au cours de ces

années et il y en a bien plus que j'aurais pu citer tellement nous avons affronté des challenges au cours de ces années.

Mais au-delà de ces dossiers techniques, ce rôle d'animateur de groupes et membre du Conseil, animer des groupes AFTI m'a permis de faire de très belles rencontres humaines ou indépendamment de l'aspect concurrentiel qui existe entre nous, nous sommes toujours arrivés à établir une position française consensuelle sur tous nos dossiers.

Je dois dire que je n'ai jamais senti une quelconque animosité entre nous, bien au contraire, et si quelquefois les débats furent animés, ils ont toujours été fructueux et nous auront permis de dégager des positions communes.

Ces groupes de travail et plus largement l'AFTI sont un vrai plus pour l'industrie française des titres et je peux souligner que lors de mes interventions à l'étranger en tant que représentant de l'Association, notre professionnalisme et capacité à expliquer et traiter de sujets ardues est très appréciée.

Pour conclure, je crois que l'on reste marqué à vie par l'AFTI et ce qui est certain c'est que l'on ne quitte jamais vraiment sa famille ...



ÉVÉNEMENTS



Jeudi 23 janvier 2020

Actualités juridiques, fiscales et de la conformité 2020

L'actualité des métiers « titres », qu'elle concerne le juridique, la fiscalité ou la conformité, s'avère à nouveau dense, internationale et transverse. Il est important d'en mesurer les risques et les opportunités. Cette matinée sera donc consacrée aux chantiers juridiques, fiscaux et de conformité que nous pouvons anticiper pour l'année 2020.

Partenaire : FBF

Jeudi 30 janvier 2020

11^{èmes} rencontres des professionnels des marchés de la dette et du change. « Les défis de la décennie »

Les associations françaises des professionnels des marchés de la dette et du change ont le plaisir de vous convier à leurs 11^{èmes} Rencontres annuelles. Cet événement est l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité et d'enrichir le débat sur l'évolution de nos métiers.

- Les banques européennes dans l'environnement international - Compétition loyale ?
- Cloud Computing : au coeur des révolutions numériques 2020 - 2025.
- Quel avenir pour les monnaies et les titres dans un environnement crypto ?

16 juillet 2020

Gide Loyrette Nouel SECURITY TOKENS

Le cabinet Gide, aux côtés de l'ADAN, l'AMAFI et l'AFTI, est heureux de vous inviter à la présentation du rapport synthétisant les réponses reçues à ce questionnaire.

Vous avez été nombreux à manifester un intérêt marqué pour un laboratoire numérique européen dédié aux « security tokens » ou « crypto-actifs assimilés à des instruments financiers ». C'est ce qu'il ressort du questionnaire réalisé en mai dernier par l'équipe Gide 255 avec l'Association pour le Développement des Actifs Numériques (ADAN) en liaison avec l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et l'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI).

Ce questionnaire a permis d'interroger le marché sur son appétence pour la mise en place d'un laboratoire numérique européen pour permettre le développement des security tokens et la définition d'un cadre réglementaire adapté pour l'Union européenne.

À l'occasion de la publication de ce rapport, Gide, l'ADAN, l'AMAFI et l'AFTI auront l'honneur d'accueillir : l'Autorité des marchés financiers (AMF), avec STÉPHANIE CABOSSIORAS, Directrice adjointe des affaires juridiques de l'AMF, pour une présentation de la proposition par l'AMF du laboratoire numérique européen et la Commission européenne, avec un représentant de la DG Stabilité Financière (FISMA), pour un point d'étape sur les travaux sur un cadre européen pour encadrer les crypto-actifs.

8 et 9 octobre 2020

AGEFI - Global Invest Forum

L'AFTI a le plaisir d'être partenaire de la 19ème édition du Global Invest Forum de L'AGEFI, le rendez-vous annuel des investisseurs institutionnels Européen.

18 décembre 2020

BANQUE DE FRANCE - Conférence indices de référence

Cette conférence permettra à la fois de dresser un premier bilan un an après le lancement de l'€ster et d'échanger sur les défis en cours de la transition.

Sur un format virtuel adapté aux conditions du moment, cette conférence au format resserré présentera des interventions de la BCE, de la Banque de France et de professionnels de marché.

Les questions associées à la transition vers les nouveaux indices intéressent par nature tous les métiers de la finance.

PUBLICATIONS

Janvier 2020

Guide méthodologique de traitement des votes en assemblées générales

L'AFTI publie le Guide méthodologique de traitement des votes en AG. Faisant suite à la recommandation n°7 du rapport AMF « Droits des actionnaires et vote en assemblée générale » en juillet 2018, l'AFTI met à disposition des professionnels du secteur un guide méthodologique du traitement des votes en assemblées générales.

Février 2020

Lexique des termes juridiques et recueil thématique des textes réglementaires s'appliquant à la tenue de compte conservation et à la fonction de dépositaire des OPC.

Première partie : lexique des termes juridiques.
Deuxième partie : recueil thématique des textes réglementaires.

Juillet 2020

Guide - Shareholders Rights Directive II - Guide d'implémentation pour la Place française FR & EN

Section impactée par les modifications :

- I. 3. Périmètre de l'étude.
- IV. 1. Procédure d'identification des actionnaires.
- IV. 2. Gestion des AG.
- IV. 3. Gestion des OST.
- V. FAQ.

Septembre

Cahier des charges Règlement CSD impacts pour la Place Française

Mise à jour :

2020 septembre - GLF CSDR - Cahier des Charges - VERSION INTERMEDIAIRE 3.0 FR.

2019 mars - GLF CSDR - Cahier des Charges - VERSION 2.1b - INTERIMAIRE EN.

Mars 2020 - janvier 2021

Lettre Européenne de l'AFTI

Lettre Européenne de l'AFTI n°30 : Quelles que soient les statistiques établies, cette crise sanitaire COVID-19 et les efforts déployés pour enrayer sa propagation sont sur le point d'infliger des contraintes gigantesques sur l'économie et les systèmes financiers mondiaux. En quelques semaines seulement, la croissance économique s'est arrêtée et s'est même inversée dans la majorité des régions du monde. Le virus ne connaît pas de frontières et les actions économiques pour préparer les prochaines étapes ne pourront pas s'engager de manière isolée, mais au contraire par un renforcement de la coopération internationale.

Lettre Européenne de l'AFTI n°31 : La Commission européenne a publié le 24 septembre 2020, son paquet « finance numérique » qui comprend notamment un projet d'encadrement du marché des crypto-actifs opérant sur des réseaux blockchain.

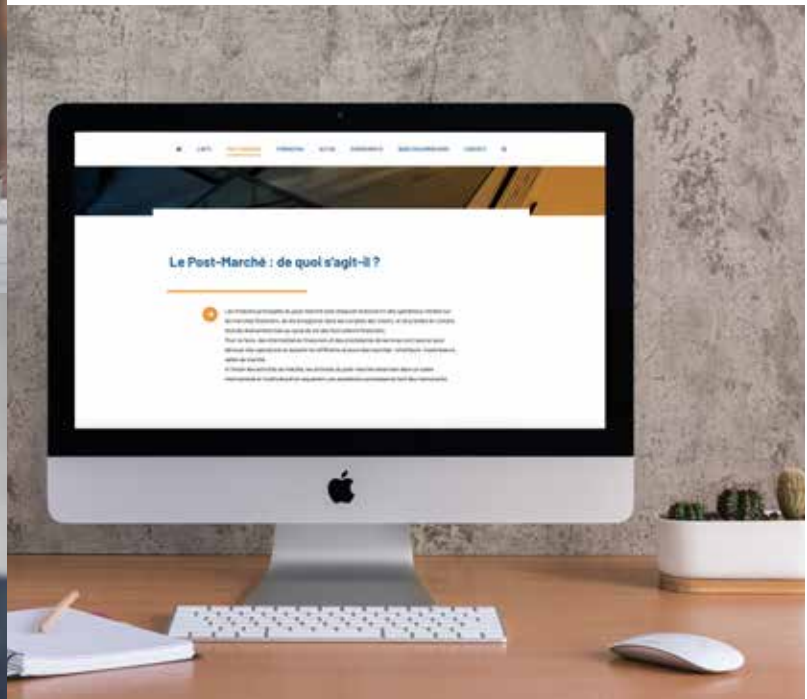
Un texte aussi exhaustif sur le sujet est une première ; cet ensemble de propositions vise à mieux encadrer la digitalisation financière du Vieux Continent, et notamment ces crypto-actifs. L'AFTI à l'instar de l'ADAN, avec laquelle les échanges sont fructueux, salue la démarche de la Commission qui était en effet nécessaire et attendue par notre industrie des Titres.

Lettre Européenne de l'AFTI n°32 : L'année 2020 s'est révélée exceptionnelle, et rentrera dans l'histoire pour de bonnes et de moins bonnes raisons.

La crise économique et sanitaire a touché toute l'économie et toutes les industries à des degrés divers. Ces bouleversements, les membres de l'AFTI et leur association professionnelle ont réussi à les surmonter avec succès. Notre collectif a tenu le cap en adaptant ses modalités de fonctionnement, et en réfléchissant à un post Covid qui intégrera durablement un fonctionnement à distance renforcé. Nous avons assuré la continuité de nos services et la présence auprès de nos adhérents qui faisaient face à des volumes d'opérations sans précédent. Un point de satisfaction d'abord : l'année 2020 a connu de très fortes turbulences sur les marchés, et nos infrastructures, comme l'industrie du post marché globalement, a très bien « tenu le choc ».

Un nouveau site internet et une vidéo d'animation pour les 30 ans de l'AFTI

Plus moderne, plus convivial et surtout adapté aux téléphones mobiles, la nouvelle version du site internet de l'AFTI sera en ligne avant la fin du premier semestre.



**Création
d'une vidéo
d'animation
pour les
30 ans**

BUREAU DU CONSEIL

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil. Il détermine les modalités et les moyens de mise en œuvre des décisions du Conseil et valide son ordre du jour proposé par le Président.



Président
Dominique de WIT
Crédit Agricole Titres



Vice-Président
Éric de GAY de NEXON
Société Générale
Securities Services



Vice-Président
Pierre JOND
BNP Paribas
Securities Services



Vice-Président
Jean-Marc EYSSAUTIER
CACEIS



Trésorier
Élie LEWI
Banque de France



Déléguée générale
Stéphanie SAINT-PÉ
AFTI



Secrétaire adjoint
Stanislas TEYSSIER
d'ORFEUIL
BNP PARIBAS



Chargée d'activités
Isabelle DECIRON
AFTI



**Éric
de GAY de NEXON**
Société Générale
Securities Services



**Adrien
DECKER**
Crédit Mutuel Titres



**Willy
VAN STAPPEN**
Procapital

Au revoir, Éric, Adrien, Willy

Cette année 2020, et ce début d'année 2021 aura été une période de transition », car des anciens de notre association, « partent à la retraite », « quittent l'AFTI », en tous les cas passent le relais avant de se retirer du monde du travail, voire de notre écosystème...

Mais depuis cette crise sanitaire, nous ne savons plus exactement ce qu'il advient de ces nouveaux retraités qui ne reçoivent pas vraiment de fêtes à l'occasion de leur départ à la retraite.

Et à l'AFTI, ils sont également privés de cet hommage, de cette célébration, qui était une étape rituelle, souvent à la FBF salle du Conseil, ou au Palais Brongniart, espaces adaptés à la représentation et accompagnant notre « partant » dans sa transition.

Nul doute que pour Éric de GAY de NEXON, Adrien DECKER, et Willy VAN STAPPEN, cette notion de retraite aurait été associée, aux temps libres, à la réalisation de nouveaux projets...

C'est surtout le seuil d'une nouvelle vie qui aurait été salué, plus encore que le terme d'une carrière réussie.

Nous avons perdu une évocation de vos projets respectifs, à cause de ce virus qui sur ce plan - là agit comme un couperet silencieux.

Sachez bien, tous les trois, que vos retraits de l'AFTI méritent une marque de reconnaissance de notre communauté professionnelle.

Je regrette vivement pour ma part, l'absence de ces rituels de sortie d'un collègue de notre milieu des titres, souvent remplis d'humour et d'anecdotes, plus que de procédures formelles. Les adhérents invités de notre association, devenant « spectateurs » sont d'ailleurs à la hauteur de l'évènement et participent au discours de remerciement, à l'animation...à la « mise en boîte bienveillante « du retraité » ...

Alors ce petit mot est pour dire au revoir et vous adresser un merci sincère ; Vous êtes trois personnes très appréciées au sein de nos Instances professionnelles. Vous méritiez un hommage plus visible, plus solennel.

Et nous, nous attendions vos trois discours. Je devine ce que nous avons perdu. Un hommage personnalisé de vos riches parcours, risquant vite, l'adresse humoristique.... Et vos trois personnalités nous garantissaient une variété de registres... des évocations de nombreux temps forts de l'AFTI

Nous n'avons pas eu le temps, d'inventer une nouvelle pratique rituelle de passage à une autre étape ; que cette modeste chronique soit le témoignage de notre profonde sympathie professionnelle, et de notre gratitude pour vos investissements à l'AFTI.

**Amicalement
Dominique de WIT**

Le conseil d'administration de l'AFTI est composé de 19 administrateurs et de 2 censeurs.

Il nomme le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier.

Représentants d'administrateurs

Marc CATTELIN BPCE
Brigitte DAURELLE EUROCLEAR FRANCE
Sylvie GOMILA HSBC CONTINENTAL EUROPE
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Raphaël VAN ZEEBROECK ODDO BHF
Philippe LEGRAND RBC Investor Services Bank France SA

Adrien DECKER CREDIT MUTUEL TITRES
Éric BEY EURONEXT PARIS
Andrea TRANQUILLINI ID2S
Christophe HEMON LCH.CLEARNET SA
Willy VAN STAPPEN PROCAPITAL
Pascal GUILLOT SOCIETE GENERALE

Représentants de censeur

Carole DELORME d'ARMAILLE OCBF

Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



INDICATEURS CLÉS

L'AFTI : le représentant du post-marché en France

La quasi totalité des 10,2 millions de comptes titres de droit français.

85 % des effectifs du post-marché en France.

99 % des 10 975 fonds français confiés aux administrateurs de fonds.

Le post-marché français : un leader européen

35 % des 55 000 fonds européens sont confiés aux administrateurs de fonds français.

33 % du nombre de fonds européens sont contrôlés par les dépositaires français.

29 millions de mouvements dénoués par Euroclear France en 2018.

46 millions d'opérations clients pour les teneurs de compte-conservateurs / réception-transmission d'ordres en 2018.

Paris, centre majeur de décisions pour l'industrie financière

3 teneurs de compte-conservateurs dans le top 10 mondial.

3 infrastructures de référence ouvertes sur l'international.

15 200 collaborateurs.

1200 emplois dans un environnement de métiers pluriel : fournisseurs de données financières, éditeurs informatiques, consultants...

En raison de la complexité et de la quantité de sujets à traiter, l'AFTI a créé 24 groupes de travail et observatoires thématiques qui lui permettent d'optimiser à la fois production et qualité de ses travaux. Ces groupes s'attachent à identifier, analyser, traiter et diffuser les informations qui émanent des autorités françaises et européennes en lien avec le post-marché. Ces groupes sont les moteurs du dynamisme de l'association.

Lors de réunions plénières, les participants des groupes échangent et travaillent à l'élaboration de livrables et d'avis mis à disposition des membres de l'Association. La forte crédibilité des travaux fournis par l'ensemble des groupes est issue de la composition même de ces derniers, qui réunissent les professionnels et les meilleurs experts du post-marché de la Place.

Les participants des groupes de travail sont également amenés à échanger avec les représentants des régulateurs dans le cadre de consultations publiques, en lien avec les autres parties prenantes de l'AFTI.

399
réunions

4173
participations

728
heures de réunions

2534
sujets traités

Administration de fonds

Le groupe administration de fonds, composé d'experts du métier a pour objectif d'analyser les évolutions réglementaires et de marché afin de définir des pratiques communes. Le groupe interagit beaucoup avec les autres acteurs du marché ou le cas échéant avec les autres groupes de travail et observatoires de l'AFTI. Il participe également à certains groupes de travail spécifiques d'autres associations professionnelles ou institutions soit de manière pérenne pour représenter le métier de l'administration de fonds, soit de manière ponctuelle sur des sujets précis ou des projets qui ont des impacts sur l'administration des fonds.

À ce titre, des membres du groupe de travail administration de fonds participent à certaines instances de l'AFG telles que la commission comptabilité et reporting, la commission infrastructures et prestataires, le groupe de travail reporting de l'AFG. Ils participent également aux travaux de révision du plan comptable des OPC sous l'égide de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) ainsi qu'au projet de refonte des statistiques Banque de France sur les fonds.

En 2020 le groupe administration de fonds a finalisé sa révision complète de la charte de l'administration de fonds, a invité des intervenants externes pour obtenir un éclairage sur certaines problématiques rencontrées par les administrateurs de fonds et a contribué aux réponses à certaines consultations de l'ESMA, de la Commission Européenne et de l'AMF.

Dans ce cadre sont notamment intervenus FINDATEX sur la réglementation SFDR et les critères ESG, le cabinet AILANCY sur ESG, SLIB pour présenter VotAccess pour les assemblées générales des SICAV.

L'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire et le groupe administration de fonds a travaillé sur les dispositifs existants permettant aux gérants de fonds de faire face au risque de liquidité. Il a également contribué activement au « bilan de la crise sanitaire » réalisé par le cabinet Ailancy à la demande du Conseil d'administration de l'AFTI. Quatre recommandations concernant l'administration de fonds ont été émises dans le rapport Ailancy. Le groupe administration de fonds a commencé à travailler sur ces chantiers dès le 4^{ème} trimestre 2020.

Il a par ailleurs travaillé activement sur les sujets suivants : l'ouverture de la souscription dans les FCPE aux assureurs ainsi qu'en dispose la loi PACTE et les conséquences pour la présentation de rapports annuels des FCPE ; le reporting SRD2 destiné aux investisseurs institutionnels prévoyant notamment l'affichage d'un taux de rotation des actifs ou encore, les impacts de la settlement discipline CSDR sur l'administration des fonds.

Pour répondre à certains de ces sujets, le

groupe administration de fonds a mis en place des sous-groupes de travail spécifiques. Il en a été ainsi concernant l'analyse d'impact et la mise en œuvre du nouveau plan comptable, des side pockets et de la nouvelle réglementation issue de la loi PACTE.

Dans le cadre de son activité, le groupe administration de fonds a été amené à consulter à plusieurs reprises d'autres groupes parmi lesquels le groupe flux et stock et la commission comptabilité de l'AFG.

Pour l'année 2021 le groupe Administration de fonds est d'ores et déjà fortement mobilisé par le projet de nouveau plan comptable, par la réglementation relative à la finance durable et par la poursuite des chantiers stratégiques issus des recommandations du bilan de la crise sanitaire.



ANIMATEUR Shany VENON BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thibaut de LAJUDIE AILANCY

MEMBRES Aziz ADDA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Houda AL HARRAK CACEIS INVESTOR SERVICES

Anousoine CHOUNRAMANY BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Anne DE NONANCOURT EFA

Marie DELAHOUSSE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Didier DOTTER CM ASSET MANAGEMENT

Yves GAVEAU CACEIS INVESTOR SERVICES Thierry HAËNER RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Mathieu MARIE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Paolo NETO STATE STREET BANK

Elodie PAPOUNAUD EFA Véronique RAYNOUARD BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Dépositaire

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur les sujets relatifs à leur fonction et sur leurs pratiques de façon à offrir au marché et à la gestion d'actifs un cadre homogène et des principes partagés, au travers notamment du guide des bonnes pratiques du dépositaire.

Ces travaux donnent lieu à des échanges réguliers avec l'AFG sur les conditions d'implémentation des nouvelles réglementations européennes et françaises et sur les recommandations/positions, guides et Q&A développés par les autorités de tutelle (AMF, ESMA). En complément des activités d'analyses en interne, les membres du groupe échangent périodiquement avec les services de l'AMF afin de présenter ces travaux et réflexions et répondre aux consultations de celle-ci sur les évolutions de la réglementation et de la doctrine.

Au cours de l'année 2020, les travaux du groupe dépositaire ont porté sur 3 axes de travail.

Le premier axe a concerné la mise en œuvre du régime de dépositaire d'Organisme de Titrisation (OT), entré en application au 1er janvier 2020. Après suppression de la co-fondation d'un OT entre la société de gestion et le dépositaire, ce nouveau régime a nécessité des aménagements consistant à rapprocher le régime des dépositaires d'OT des dispositions issues du régime de dépositaire de FIA et à définir les nouvelles modalités de garde et contrôle des créances. Les acteurs de la Place dont le groupe dépositaire de l'AFTI ont appelé

à l'organisation d'une réunion entre les associations professionnelles et l'AMF courant 2020 pour clarifier l'ensemble des impacts de ce nouveau régime et faire remonter plusieurs points concernant :

- L'adaptation de la convention dépositaire et de l'acceptation du dépositaire à ce régime,
- La clarification de la clause de grand père sur le périmètre existant et des conditions requises pour passer au nouveau régime.
- L'adaptation des modalités de contrôle des créances acquises, sur la base d'échantillonnages et de vérifications proportionnées au risque d'inexistence des créances.

En plein contexte de crise sanitaire COVID-19, le deuxième axe a porté sur les évolutions réglementaires et la mise en œuvre des outils de gestion de la liquidité, en particulier le dispositif des fonds de cantonnement (side pockets), réformé par la loi PACTE pour qu'il puisse être mis en conformité avec la directive OPCVM, les actifs illiquides devant être conservés dans le véhicule existant et les actifs sains transférés à un nouveau véhicule de même nature que le fonds initial. La rédaction des prospectus a donné également lieu à des adaptations pour la prise en compte des « Gates » conjointement avec le groupe

AFTI Flux et Stocks.

Enfin, le groupe dépositaire a contribué à un projet AMF introduisant un dispositif de collecte de données en temps de crise auprès des dépositaires sur les dépassements de ratios des OPCVM et FIA, via un template de rapport et une nomenclature des références réglementaires.

Le troisième axe a porté sur les initiatives en matière de finance digitale et notamment sur la première doctrine de l'AMF en matière d'information des investisseurs : Position-Recommandation DOC 2020-03 Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

L'année 2020 s'est conclue par les travaux sur la consultation de la Commission européenne sur la revue de la Directive AIFM à échéance janvier 2021 et l'émission d'une position AFTI sur le passeport dépositaire.



ANIMATEUR Corinne SOCHA CACEIS

RAPPORTEUR Marie-Thérèse AYCARD AILANCY

MEMBRES Caroline ASHKBOS BNY MELLON

Julien BONNET SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE

Éric CARLIER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Caroline FRANCONIN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Francis GARDAIRE SMA

Marie-Hélène GEOFFROY ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Thomas GRANIER ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Elena KARTEVA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Céline OUDOT CACEIS

Marianne PALLU-CHAIGNON STATE STREET BANK

Julien POISSON RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Luis RODRIGUES CIC

Marc SAFA STATE STREET BANK

Marc SCHAEFFER CRÉDIT MUTUEL

Grégoire TOUTON CACEIS

Véronique TRAUZZOLA CRÉDIT MUTUEL

Vivien TROCHERIE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Flux et Stocks OPC

Le groupe de travail a été mobilisé très fortement en 2020 sur les sujets opérationnels et réglementaires.

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le groupe a été très impliqué dans l'enrichissement et la mise en œuvre des dispositifs de Place permettant d'assurer une meilleure maîtrise du risque de la liquidité des fonds, en particulier :

- La mise en œuvre des Gates (réduction des rachats).
- Le processus de traitement des side pockets.
- La mise en place du nouveau reporting des souscriptions / rachats à destination de l'AMF dans le cadre de la crise.

Ces nouveaux mécanismes de gestion de la liquidité ont été les grands chantiers de 2020 et le groupe a pris une part décisive dans la mise en œuvre des solutions opérationnelles :

- Participation à de nombreuses concertations entre professionnels et le régula-

teur.

- Rédaction de notes à destination de l'AMF.
- Communication et conduite du changement auprès des Société de gestion clients et partenaires.

Au chapitre des chantiers opérationnels de Place relatifs aux fonds d'investissement, le groupe a été mobilisé sur de nombreux autres chantiers, telle que :

- L'adaptation des processus face à la crise du coronavirus, et l'analyse des impacts opérationnels sur le traitement des opérations.
- L'adaptation des process pour intégrer l'émergence de plateformes DLT (Iznes notamment).
- L'évolution de certains modes de fonctionnement et prestations d'Euroclear (réduction des délais de traitement, modifications des formats de fichiers...).

Le groupe a été sollicité également sur les projets d'évolution des réglementations de référence, et a participé à de nombreuses consultations et chantiers de mise en œuvre de nouvelles réglementations, notamment :

- Directive et règlement sur la distribution cross border de fonds (CBDF).
- AML 4.
- LCB FT.
- Consultation de l'AMF sur la doctrine de l'épargne salariale (FCPE).
- CSDR et l'application de la settlement discipline aux fonds.



ANIMATEUR Pascal DOBRAL CACEIS BANK

RAPPORTEUR Baptiste BOUCHEZ AILANCY

MEMBRES Stephen ALLAHVERDIAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Samiha BEJAOUI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES **Éric BEY** EURONEXT

Alexandre de SCHAEZTEN EUROCLEAR **Juliane FRANCE** ODDO BHF

Carine GOUPIL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Thierry HAËNER RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE **Olivier HANIN** CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Régis HOFFMANN CM-CIC TITRES **Luba IVANOVA** CLEARSTREAM **Éric LEBRUN** EUROCLEAR

Raphaël PALUSZEK RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL **David POUPARDIN** EURONEXT

Aldric POURON PROCAPITAL **Roland PRÉVOT** EURONEXT

Dominique REGHEM BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES **Sébastien RENAULT** STATE STREET BANK

Jean-Louis RIQUOIS BPCE **Sébastien SÉAILLES** EUROCLEAR

Morgane SÉVENO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Valérie VAUDEL BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Conservation

Les thématiques traitées en 2020 ont été les suivantes :

Traitement des AG

Le groupe a contribué aux travaux du Guide méthodologique de traitement des votes publié fin janvier 2020. Il intègre la mise à jour du formulaire de vote par correspondance sur l'abstention.

Les établissements ont dû s'adapter pour organiser les assemblées générales à huis clos tout en respectant les droits des actionnaires.

Par ailleurs, la saison des assemblées générales 2020 a fait ressortir la complexité du process de rétention sur les BRN.

Gestion du nominatif

Des travaux ont été lancés pour modifier la filière du nominatif avec des actions d'optimisation à court terme et des refontes structurantes à long terme. En 2020, les travaux ont porté sur les thématiques suivantes : Gestion des Valeurs Essentiellement Nominatives (VEN) et process de rétention. Des solutions ont été identifiées pour améliorer les process relatifs au suspens sur les BRN de rétention (exemple : rapprochement bilatéral entre les TCC et les teneurs de registre via fichier excel nor-

malisé, avancement de la record date de l'assemblée générale sur les VEN...).

BRN comptes joints FCPI - FCPR :

Les travaux ont pour objectif de définir un process cible pour l'enregistrement des produits souscrits dans un compte individuel ou dans un compte joint.

Directive droit des actionnaires

La Directive est entrée en application le 3 septembre 2020. Le guide de mise en œuvre a été publié dans sa version finale en juillet 2020.

Pour rappel, la plateforme *VotAccess* a été retenue comme la solution principale pour centraliser les assemblées générales d'émetteurs français.

Des évolutions ont été apportées aux plateformes *Euroclear* et *VotAccess* pour se conformer aux dispositions relatives aux OST, aux assemblées générales et au process d'identification des actionnaires.

Des livraisons complémentaires sont attendues en 2021 pour finaliser la mise en conformité : traitement des assemblées générales étrangères dans *VotAccess*, flux de confirmation de la prise en compte du vote.

4. Projet ODM Blockchain (RegistrAccess)

Le groupe a contribué à la conception de

RegistrAccess. La plateforme a pour objectif de digitaliser les ordres de mouvement (ODM) et d'automatiser les échanges entre les émetteurs ou leur mandataire, et les établissements teneurs de comptes conservateurs. Le déploiement de la solution est repoussé à 2021.

HDD/HDR - GE OST et French MIG

Le suivi des reportings effectués par le MIG sur les standards OST et AG sera repris progressivement sous l'égide d'un nouveau groupe créé à cet effet, le CEG ou Corporate Event Group, sous l'impulsion de la BCE.

Transfert de portefeuille

La pratique de marché publiée à l'occasion de la mise en œuvre de T2S a été modifiée pour tenir compte des évolutions de messages dans les messages de dénouement. Les principaux sujets du Groupe Conservation pour l'année 2021 sont les suivants :

- Lancement en production de *RegistrAccess*.
- Suivi de la saison des OST et des AG 2021.
- Étude sur la refonte du nominatif.
- Préparation à la settlement discipline (CSD R).
- Le suivi de l'intégration de la dimension ESG dans les métiers de la conservation.



ANIMATEUR Philippe BÉLLANDE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RAPPORTEUR Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES David ABINAL LA BANQUE POSTALE Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR Caroline ASHKBOOS BNY MELLON

Lionel BARTHÉLÉMY CACEIS Éric BEY EURONEXT Sylvie BLACHIER BANQUE DELUBAC & CIE

Maxime BOCHE EUROCLEAR Rémy BONTÉ NATIXIS Jean-Paul BOURDET BPCE

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Sandrine CORDELIER CACEIS

Emmanuel de FOURNOUX AMAFI Thibaut DESOUCHES EURONEXT Calista DOUCET EUROCLEAR

Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Xavier DUCAY LAURENT PROCAPITAL Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE SA

Marc EYER CRÉDIT AGRICOLE TITRES Catherine FALCONE CLEARSTREAM Frédéric GERMAIN EUROCLEAR

Marc GLINEC CRÉDIT MUTUEL ARKEA Luba GUEORGUIÉVA CM-CIC Paolo GUIA CLEARSTREAM

Constantin KANTARIDIS EURONEXT Mourad KHIRAT NATIXIS

Thierry LANDRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Julie LIVÉ HSBC CONTINENTAL EUROPE

Bertrand MALÉFANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Dominique MARIE BPCE

Franck MICHOT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Philippe MONTEAN CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Raphaël PALUSZEK RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Daniel PASCAUD CACEIS BANK

Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Jérôme QUINET ODDO BHF

Pierre RAUGEL CRÉDIT MUTUEL TITRES Alexandra ROCHE CITI

Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Marc SAFA STATE STREET BANK

Philippe SELWA BANQUE DE FRANCE Jean-Louis SOMMA CACEIS BANK

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS Dan TOLÉDANO EUROCLEAR

Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

C3P

Au sein des groupes de travail de l'AFTI, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a une activité transversale de coordination. Ses principaux mandats sont :

- de donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets en cours via un macroplanning,
- d'assurer la régulation des projets en en contrôlant l'articulation et en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux,
- de mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du postmarché,
- d'identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets via des fiches projets rédigées et actualisées par ces donneurs d'ordre.

En 2020, le C3P a poursuivi son travail de suivi et de partage inter-institutions sur l'avancée des projets majeurs pour les Places française et européenne tels que

la Consolidation des plateformes T2-T2S, le règlement CSD et les initiatives d'harmonisation associées (standards OST par exemple), mais aussi le lancement de nouveaux services ou la modernisation de prestations existantes par les infrastructures de marché participantes (lancement du nouveau service de codification par Euroclear France, ESES Asset Servicing and Custody, élargissement des actifs acceptés en garantie chez LCH). Il a également continué à suivre la transition des indices systémiques et la mise en conformité des Places française et européenne à la Directive Droits des Actionnaires, avec des échéances structurantes pour ces dernières en 2020. Son attention s'est enfin ouverte aux impacts du mouvement de finance durable sur les

activités de post marché, qui sera particulièrement suivi dès 2021.

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a marqué l'ensemble de l'année 2020, le C3P s'est réuni de façon exceptionnelle au printemps afin d'analyser l'impact de la pandémie sur le calendrier des projets et le besoin de demander des reports d'échéances auprès des régulateurs ou des infrastructures.

Livrables

- Fiches projet, calendrier consolidé des projets affectant la Place
- COVID-19 : Analyse des projets pouvant justifier d'un report d'échéance



ANIMATEUR Marc TIBI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

Henriette LAINEY CRAINDART COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Sandra BENISTI STET Pierre BERGE BANQUE DE FRANCE Éric BEY EURONEXT

Olivier BYL-DUPUICH EURO SECURITIES PARTNERS Laure CARREL BANQUE DE FRANCE

Michael CHEVROTON EURO SECURITIES PARTNERS Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Éric de GAY de NEXON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Dominique de WIT CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Geneviève DEANAZ BANQUE DE FRANCE Caroline DEROCLE EUROCLEAR Silvia GABRIELI BANQUE DE FRANCE

Mourad KHIRAT NATIXIS Sabine NUNGUET NATIXIS Axel PAILLEAU EURONEXT

Corentinne POILVET-CLEDIERE LCH.CLEARNET SA Franck SOUSSAN LCH.CLEARNET SA

Younes YAOUAZ CACEIS

Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD

Les sujets phares ayant été traités par le Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD ('GLF CSDR') en 2020, regroupés par grands thèmes, sont les suivants :

L'AFTI et l'analyse structurante des différentes réglementations

Le GLF CSDR a consacré l'essentiel de l'année 2020, en étroite collaboration avec les autres associations de la Place française ainsi qu'avec les associations européennes, à poursuivre l'analyse en profondeur des impacts directs et indirects du volet discipline de règlement/livraison du règlement CSD. Sur ce sujet, l'AFTI s'est notamment penchée sur le processus de traitement des buy-in non couverts jusqu'alors, mais également sur l'établissement de pratiques de marché : responsabilités des acteurs dans le traitement des pénalités et des buy-in, information aux clients sur les pénalités, traitement des réclamations clients.

L'AFTI a par ailleurs initié ses travaux de réponse sur la consultation de la Commission européenne au titre de la revue de CSDR.

L'AFTI et la conformité aux différentes réglementations : guides, chartes, etc.

Le travail de consolidation de l'analyse des impacts sur CSDR s'est poursuivi par la publication courant septembre 2020 d'une nouvelle version intermédiaire du cahier des charges, structuré autour

| Thématique | | Couverture dans la présente version |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Agrément des CSD / ICSD | | Couvert |
| Settlement internalisé | | Couvert |
| Settlement Discipline | Confirmations / Allocations | Couvert |
| | Pénalités | Partiellement couvert |
| | Buy-ins | Partiellement couvert |

de 5 thématiques, avec une couverture en ligne avec le niveau de maturité de chaque thématique.

Les enjeux portés par le groupe contribuent à sa croissance, avec une participation renforcée durant l'année de plusieurs établissements, et des échanges plus étroits avec les autres associations de la Place française (AMAFI, AFG).

Le Groupe de Liaison France CSDR est un sous-groupe du GLF, lancé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse du règlement CSD. Les mandats du GLF CSDR sont principalement de :

- Centraliser l'évaluation des impacts du règlement CSD et des initiatives et projets de Place liés.
- Assurer un relais avec les différents groupes AFTI contributeurs (principaux Groupes AFTI concernés : Marché Obliga-

taire et Collatéral (MOC) – Marché Actions – Conservation – Emetteurs – Observatoire International – Flux et Stock).

• Assurer une coordination avec les autres institutions travaillant sur les impacts de CSDR :

- d'autres associations de la Place française : AMAFI, AFG, ANSA,
- certains autres travaux menés en Europe sur ces thèmes : notamment travaux de la BCE sur les pénalités, travaux de l'AFME,
- les infrastructures de marché assurent la liaison avec les travaux menés au niveau de leurs associations professionnelles (EACH, ECSDA).

Livrable

Version 3 du Cahier des Charges des impacts pour les établissements de la Place française.



ANIMATEUR Marc TIBI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Lionel BARTHELEMY CACEIS Christophe BERTHE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pierre-Nicolas BISSONNET LCH.CLEARNET SA Sylvie BONDUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Andrew CARTER ID2S Michel CHAPUT CITI GROUP Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Kevin DARRACO HSBC CONTINENTAL EUROPE Gaël DAVID BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Italo DI LORENZO CLEARSTREAM Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Anne-Séverine GHESTEM NATIXIS

Luba GUEORGUEVA CM-CIC Pascal INACIA CRÉDIT MUTUEL CIC Paul JANSSENS SWIFT

Mathilde JOANNET EUROCLEAR Vincent JUBIN CRÉDIT AGRICOLE CIB Mourad KHIRAT BPCE

Dominique MARIE BPCE Muriel MATHIEU CACEIS Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Véronique RAYNOUARD BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Caroline TRUSZKOWSKI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Valérie VAUDEL BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Marché Actions

Les activités du groupe de travail Marché Actions s'articulent autour de deux grands thèmes. Les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part, ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités, d'autre part.

S'agissant des infrastructures de marché, le groupe de travail a suivi les chantiers suivants :

- Euronext : l'intégration de la bourse d'Oslo, le rachat de la bourse de Milan, la consultation sur la réduction des horaires de cotation pour les actions, l'extension des horaires de cotation pour les warrants et le lancement d'un nouvel indice ESG.
- LCH SA : l'évolution vers le modèle de Value at Risk (VaR); la reprise de la compensation de la bourse d'Oslo.
- Euroclear: la mise en œuvre des projets et l'offre liée à la Directive du droit des actionnaires (SRD 2), le calendrier des

projets d'évolutions (réglementaire et de Place).

Par ailleurs, le groupe a suivi l'avancement de la mise en œuvre des réglementations suivantes :

- SFTR : les problématiques d'appariement, les exigences de déclaration des opérations de financement sur titres.
- CSDR : la discipline de règlement / livraison et notamment la gestion des pénalités et des processus de rachat d'office, la consultation sur la révision de CSDR.

En 2020, le groupe s'est également penché sur les impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement des marchés, les ser-

vices rendus aux clients ainsi que les besoins d'adaptation à apporter. Le groupe a également suivi les conséquences du Brexit sur les marchés d'actions et sur la mise en œuvre des réglementations SFTR et CSDR. Enfin il a initié un suivi des enjeux de la Finance Durable notamment à travers la nouvelle taxonomie européenne et les impacts sur les exigences de la réglementation MIFID 2.



ANIMATEUR Emmanuel de FOURNOUX AMAFI

RAPPORTEURS Hervé DUTOT COGNIZANT CONSULTING Nicolas BEUNEUX COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Éric BEY EURONEXT Sylvie BONDUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Haroun BOUCHETA BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Patrick CRESUS EXANE

François de LARD GILBERT DUPONT Christelle DENECHAUD SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Caroline DEROCLE EUROCLEAR Delphine FEYRIT LCH.CLEARNET SA Malado GROS PAREL

Pascal INACIA CRÉDIT MUTUEL CIC Hélène JOUAN ODDO BHF Frédéric MESNIÈRE CRÉDIT MUTUEL CIC

Fabrice NOVEL CITIBANK Mathilde SCHULLER BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Christian SIMONET EURONEXT Sébastien VILEDIEU de TORCY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Marchés Obligataires & Collatéral

Concernant les produits de taux et le collatéral, le groupe a poursuivi durant l'année écoulée ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipations des évolutions en cours ou à venir.

Les thématiques étudiées étaient réglementaires (réglementation CSD, EMIR, SFTR ou la transition des indices systémiques, par exemple) ou conséquentes de projets de Place comme la consolidation T2/T2S, ou ECMS, en liaison avec la Banque Centrale Européenne et ses groupes de travail (notamment l'AMI-Se-Co et l'AMI-Pay). Le passage de l'Eonia à l'€STR a été particulièrement surveillé notamment du côté des chambres de compensation. Le lancement des travaux de la BCE sur l'harmonisation des processus d'émission des titres a enfin été très suivi.

Le groupe s'est par ailleurs intéressé aux évolutions des offres des infrastructures et aux nouveaux acteurs du marché, notamment ceux visant à digitaliser la chaîne de valeur et/ou opérant via la technologie de registre distribué (blockchain).

En 2021, ces projets majeurs continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché, notamment l'entrée en application du règlement CSD en 2022, et l'avancée des projets de la BCE (ECMS, consolidation T2/T2S, harmonisation des processus d'émission des titres). De nouveaux sujets seront très suivis, tels que la finance durable, les évolutions technologiques impactant la négociation des titres et le post marché (« tokénisation » notamment), ou la digitalisation accrue des processus, accélérée par la crise du COVID-19.

L'AFTI et l'harmonisation des processus d'émission de la dette

Le Groupe Marchés Obligataires & Collatéral avait en 2019 analysé les effets de l'absence d'harmonisation de ces processus sur les titres obligataires. La synthèse de l'analyse effectuée avait été portée à la connaissance de la BCE. Représenté auprès du Groupe constitué par la BCE sur

le sujet, le Debt Issuance Market Contact Group ou DIMCG, le Groupe a suivi de près le lancement des travaux et a apporté sa contribution à la première consultation.

Livrables

- Réponse à la consultation du groupe de travail DIMCG de la BCE visant à identifier les risques et les inefficiences des processus d'émission de dette
- Bilan de la crise du COVID-19 et les perspectives pour le post-marché sur le segment des marchés obligataires.



ANIMATEUR Marc TIBI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING Alexandre TORBAY COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Loanne BENIGNI JP MORGAN Alain BERANGER LIPTON FIT

Andrew CARTER ID2S GaëI DAVID BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Stéphanie DE KETELAERE BANQUE DE FRANCE GaëI DELAUNAY BNY MELLON Caroline DEROCLE EUROCLEAR

Grégory FELTEN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Mouna JABRI HSBC CONTINENTAL EUROPE

Margaux LAFORGE JP MORGAN Diana LAITHIER AGENCE FRANCE TRÉSOR

Ariel LELLOUCHE HSBC CONTINENTAL EUROPE Francis LEPORI CRÉDIT AGRICOLE CIB James MARSHALL ID2S

Nathalie MASSET EURONEXT Isaac MBABA NATIXIS Marouane MTIMET CRÉDIT AGRICOLE CIB

Daniel MUREDDU CLEARSTREAM Olivier NIN LCH.CLEARNET SA Béatrice PEREGORT CACEIS

Frédéric PLANET NATIXIS Alexandra ROCHE CITI Phora SCEUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Slobodan STOJANOVIC BNP PARIBAS Marie THOMAS HSBC CONTINENTAL EUROPE

Jérôme WALTER EUROCLEAR

Market Implementation Group

Le Market Implementation Group (MIG) est en charge de la mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des Opérations Sur Titres (OST, standards définis par la CAJWG, Corporate Actions Joint Working Group) et de traitements des Assemblées Générales (AG, standards définis par le JWGGM, Joint Working Group on General Meetings).

À ce titre, le MIG analyse et documente l'avancement de la Place française dans la mise en œuvre des standards avant de les reporter auprès des autorités compétentes.

En 2020, les travaux du MIG ont été principalement dédiés au suivi de la mise en œuvre par la Place des standards OST pour les opérations sur stock et sur flux. À cet égard, le MIG a fait part à la BCE de l'opposition de la Place à toute modifi-

cation du standard 8 « Payment Time». En effet, dans le cadre des travaux sur l'harmonisation du collatéral management en Europe, il serait demandé un paiement tôt le matin des OST. Une telle modification de l'horaire de paiement des OST entraînerait de nouvelles contraintes de liquidité pour les émetteurs avec des conséquences opérationnelles incompatibles avec le fonctionnement actuel de la Place.

En 2021, le MIG poursuivra ses travaux liés au suivi de la mise en œuvre des standards OST avec en ligne de mire une conformité totale aux standards européens en matière d'OST d'ici la fin de l'année et une veille renforcée sur le déploiement éventuel du standard ISO 20022 pour le traitement des OST, sujet qui pourrait intervenir à terme.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR Jean-Christian AUBERT BPCE Lionel BARTHELEMY CACEIS

Helena BASTOS BNP PARIBAS Éric BEY EURONEXT Olivier BYL DUPUICH EURO SECURITIES PARTNERS

Pierre CARLIN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Laure CARREL BANQUE DE FRANCE

Isabelle CASTETS CACEIS Stéphanie CLARK FISCHER BNP PARIBAS Christophe CLEMENCEAU CACEIS

Laëtitia COLOMBANI EUROCLEAR Sébastien COURTELLEMONT BNP PARIBAS

Odile de BROSESSE AFEP Anne-France DERAEMY BNP PARIBAS Karim DJENADI BNP PARIBAS

Laurent DOUSSET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK

Christophe DURAND CM-CIC Kamal ELHAJJI CACEIS Sébastien FRÉMAUX CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Aurélie GASTEBLET CACEIS Luba GUEORGUEVA CM-CIC

Christian GUIBERT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Aurélie HORVAT BNP PARIBAS

Hélène JEANPIERRE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Marie-Claire JOLIVET CACEIS

Armand JULLIEN SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Mourad KHIRAT NATIXIS

Jean-Paul LAMBOTTE EUROCLEAR Vanessa LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS Anne MAIRESSE LCH.CLEARNET SA

Karen MANNION CACEIS Dominique MARIE BPCE Pierre MARSAL AVOCATLINE Anthony MARTIN BNP PARIBAS

Jean-Luc MENESSION CACEIS Eliane MEZIANI CACEIS Sylvie OLIVIER NATIXIS Karine PLET BNP PARIBAS

Sylvie POLOMSKI CRÉDIT AGRICOLE TITRES Alexandra ROCHE CITI Nathalie SAMMAN CACEIS

Chantal SEBILE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Dan TOLÉDANO EUROCLEAR Florence VAPPÉREAU BNP PARIBAS

Market data

Faits marquants en 2020

L'AFTI et l'analyse structurante des différentes réglementations

Le sous-groupe Market Data a été très impliqué sur l'année 2020 dans la préparation des déploiements des réglementations SRD 2, CSDR, Loi Pacte, SFTR, MiFID 2 dans les référentiels de données nécessaires à la bonne application de la réglementation.

L'AFTI porte-parole, au niveau national du projet d'abandon PGD

Le sous-groupe a suivi l'actualité autour de l'annonce du fournisseur Six Financial de l'abandon du flux d'information PGD, ce projet ayant des impacts majeurs auprès des membres du groupe.

Le sous-groupe a organisé un atelier dédié à l'abandon du flux PGD.

En septembre 2020, Six a annoncé l'arrêt du flux PGD pour aller vers une stratégie plus progressive amenant à faire évoluer son offre vers le flux flex tout en maintenant le flux PGD.

ACTIVITÉ 2020 DU GROUPE

Le sous-groupe « Market Data Management » est un sous-groupe de travail du groupe Conservation de l'AFTI et a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché.

Activités et livrables de l'année

Les réalisations du sous-groupe Market data sur l'année 2020 sont réparties sur 3 axes

1/ Support à l'équipe projet RegistrAccess

Le groupe de travail a contribué à la définition de la solution idoine quant à l'utilisation de code ISIN pour la plateforme RegistrAccess. Il en est ressorti la définition d'une plage de code QS dédiée pour la plateforme avec un schéma de fonctionnement

2/Échange régulier sur les actualités de Place ayant un impact sur les Market-Data

Le sous-groupe Market Data a échangé sur l'actualité de Place dans un souci de veille et de suivi des projets pouvant impacter ses membres. Les sujets suivants ont ainsi été suivis :

- Projet SRD 2 : échange sur les impacts et le calendrier de mise en œuvre avec SIX
- MIF Reporting gouvernance produit :
 - La position retenue est la suivante chaque distributeur fournit l'information au producteur sur la base du template AMAFI,
 - Contribution à la constitution EMTV3 avec SIX pour prise en compte de nouveaux champs coûts et charges,
- SFTR : échange sur les impacts et le

calendrier de mise en œuvre avec SIX notamment ; solution identifiée avec SIX pour mise en œuvre.

- Loi Pacte : Analyse d'impact mise en œuvre PERI ; validation de la proposition SIX sur flux PGD.
- Migration XMLI : Modalités de migration des 52 000 valeurs avec SIX.
- Market identifier (Place 260 remplacée par Place 73x) : échange avec le fournisseur d'accès pour définir les règles de gestion et être en capacité de restituer les spécificités équivalentes à la place 260 (ex. dépôt Euroclear France).
- Suivi du Brexit.
- Mifid ESG FinDaTex : contribution et suivi pour le compte de l'AFTI via la nomination d'un interlocuteur dédié au sein du sous groupe.

3/ Suivi des offres de fournisseur de données

- Fournisseurs d'indices notamment dans le cadre de BMR.
- Abandon flux PGD de SIX Financial : échanges d'information quant à la stratégie de SIX sur l'abandon du flux d'information PGD, les impacts pour ses membres, le calendrier prévisionnel envisagé et la bonne prise en compte des spécificités françaises.



ANIMATEUR Bertrand MALÉFANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RAPPORTEUR Yannick GAILLARD CHAPPUIS HALDER & CIE

MEMBRES Jennifer BARBAL CRÉDIT AGRICOLE TITRES Gilles BONNAZI BANQUE DE FRANCE

Yan BOSCH CM-CIC / EID Florent BOUCHERON CACEIS Christine BOUTON CM-CIC TITRES

Dorothée CHAMPOMIER EURO SECURITIES PARTNERS Michael CHEVROTON EURO SECURITIES PARTNERS

Thierry COATARMANAC'H CRÉDIT AGRICOLE TITRES Jean-Claude DANIEL BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Alexandra DAVIGNON CM-CIC TITRES Hélène DECAILLIOT CRÉDIT AGRICOLE TITRES Laurent DIXNEUF CM-CIC TITRES

François DOMERGUE LCH.CLEARNET SA Christophe DUPONT CACEIS

Cédric EMMENECKER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) Isabelle FAVRE CACEIS

Patrick FORCADE EURO SECURITIES PARTNERS Sylvie FOURNIER EUROCLEAR Dominique GASSMANN CM-CIC / EID

Benoît HERMANN EUROCLEAR Violaine KIEFFER NATIXIS Soazig LEGRAND CM-CIC / EID

Stéphanie LERMUSIAUX EUROCLEAR Frédéric LINÉE EURO SECURITIES PARTNERS Pierre LOYER NATIXIS

Jean-Michel RENOTON BANQUE DE FRANCE Guillaume SOMOULAYLAK BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Stéphan WOURMS CM-CIC / EID

SRD 2

Lors de l'exercice précédent, la Directive Droits des Actionnaires, qui présente des impacts importants pour les acteurs des métiers titres, avait fait l'objet de la création d'un Groupe dédié au sein de l'AFTI dit groupe faitier SRD 2 auxquels étaient rattachés des groupes par thèmes. Cette organisation avait permis de publier un guide d'implémentation.

La mise en œuvre effective s'est organisée en 2020 au niveau de la Place avec la création de différents groupes de travail sur les chantiers suivants : identification des actionnaires, assemblées générales, OST. Ces groupes ont permis de compléter le guide d'implémentation qui offre une vision synthétique des impacts opérationnels de la Directive.

Les participants ont su se mobiliser dans le contexte sanitaire difficile lié au COVID-19, au travers de réunions régulières et de nombreux points d'échange qui ont permis de faire aboutir les premiers jalons des projets de mise en conformité avec SRD 2.

Le groupe OST a terminé ses travaux en juillet 2020, dans la mesure où l'ensemble des impacts a été qualifié. Les évolutions complémentaires sont suivies par le Groupe Experts OST.

Le groupe Identification des actionnaires a travaillé en complément des process opérationnels sur le modèle de rémunération de l'ensemble de la chaîne de traitement (de l'émetteur au dernier TCC).

Le groupe AG a travaillé en grande proxi-

mité avec VotAccess dans la mesure où la plateforme, déjà opérationnelle, a été retenue comme la solution principale pour permettre de diffuser les annonces et transmettre les votes, ainsi qu'avec Euroclear dans le cadre de l'interopérabilité mise en place avec VotAccess.

Début 2021, les travaux ne sont pas entièrement finalisés et se poursuivront en 2021 sur le même rythme, grâce au maintien de ce dispositif dédié à SRD 2.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Dominique MARIE BPCE

Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS Yann CAPLIEZ AILANCY Thibaut de LAJUDIE AILANCY Fatine CHAFAI AILANCY

Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES AFG • AFTI • AIR LIQUIDE • AMF • ANSA • BANQUE DE FRANCE • BNP PARIBAS • BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES • BNY MELLON • BOUYGUES • BPCE • CACEIS • CM-CIC • CRÉDIT AGRICOLE TITRES • CRÉDIT MUTUEL • DEUTSCHE BANK • EUROCLEAR • EURONEXT • HSBC CONTINENTAL EUROPE • LA BANQUE POSTALE • NATIXIS • OCBF • ODDO BHF • PROCAPITAL • RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE • SLIB • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • STATE STREET BANK



Conseil scientifique VotAccess

La crise sanitaire du COVID-19 a accéléré la montée en puissance de VotAccess en 2020. La tenue à huis clos des Assemblées Générales a fortement incité les sociétés de droit français à opter pour le vote en ligne en pré-AG.

Concrètement, en 2020 ce sont 139 sociétés qui ont utilisé VotAccess pour leurs AG. Soit une croissance de plus de 60 % sur un an.

La mise en œuvre de directive droits des actionnaires SRD 2 devrait conforter cette situation grâce notamment au fait que VotAccess assure déjà une autre exi-

gence de cette directive : la diffusion des informations relatives aux assemblées générales.

L'année 2020 devrait permettre également d'élargir progressivement les échanges d'informations sur les AG à l'international grâce à la mise en place d'un lien automatisé avec Euroclear

France pour les valeurs ESES et avec des agences de proxy voting pour d'autres grands pays. Ces échanges se feront sous un format normalisé en ISO 20022. Ce développement des services à l'international sera l'un des sujets majeurs du conseil scientifique de VotAccess pour 2021.



ANIMATEURS **Éric de GAY** de NEXON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Muriel de SZILBEREKY** ANSA

RAPPORTEUR **Emmanuel de CURSAY** CURSAY CONSULTING

MEMBRES **Lionel BARTHELEMY** CACEIS **François BISIAUX** VIVENDI

Serge BLANC FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG

Pierre BOLLON AFG **Michel BOUTILLIER** UNIVERSITÉ PARIS-UEST NANTERRE LA DÉFENSE **Marc CATTELIN** NATIXIS

Hervé CHEFDEVILLE APAI **Pierre COLLADON** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Jérémie CREANGE AIR LIQUIDE **Arnaud de BRESSON** PARIS EUROPLACE **Odile de BROSSES** AFEP

Dominique de WIT CRÉDIT AGRICOLE TITRES **Loïc DEGRAS** ENGIE **Diane GALBE** SUEZ-ENVIRONNEMENT

Olivia GUILLAUME SODEXO **Anne-Marie JOURDAN** FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES

Anthony MARTIN BNP PARIBAS **Charles PARIS de BOLLARDIERE** TOTAL **Patrick RENARD** AIR LIQUIDE

Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Aldo SICURANI FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT **Ladislav SKURA** MEDEF

Isabelle TREMEAU ANSA **Caroline WEBER** MIDDLENEXT

GEO

Le groupe experts OST (GEO) travaille sur les projets de Place et réglementaires (tant français qu'europeens) et les questions du quotidien des acteurs français qu'ils soient Centralisateurs, Teneurs de Compte Conservateurs ou même Dépositaire Central.

Un des points majeurs de l'année 2020 est la mise en œuvre de la Directive européenne sur les Droits des Actionnaires (SRD 2):

- Un groupe de travail spécifiquement dédié aux OST a été mis en place et a mené activement les travaux qui permettront d'être conforme à la Directive en mars 2021.
- Les animateurs du GEO ont aussi pris en charge l'animation et le suivi du groupe de travail dédié à l'Identification des Actionnaires
- Enfin, certains membres du GEO ont par-

ticipé aux ateliers dédiés aux assemblées générales.

Avec l'entrée des Opérations sur Titres dites « au fil de l'eau » (obligations convertibles et exercices de bons) dans le STREAM7, le groupe Experts OST a finalisé le projet HDD/HDR démarré il y a 7 ans et rendant ainsi la Place de Paris conforme aux standards Européens.

Le GEO participe activement aux tests du projet ASR Modernisation d'Euroclear, migration de leur plateforme Legacy vers leur plateforme BaNCs. La bascule en production est prévue le 15 mars 2021.

Enfin, le groupe Experts OST a mis à jour et diffusé certaines pratiques de marché et a traité, tout au long de l'année, de nombreux sujets et questions de la Place lors de ses réunions mensuelles.

La pandémie n'a malheureusement pas permis de tenir les réunions en présentiel, mais les travaux ont été menés de façon efficace et fluide sans altérer leur qualité dans une ambiance cordiale de respect et d'écoute avec une participation active de tous.



ANIMATEURS & RAPPORTEURS **Olivier BYL-DUPUICH** EURO SECURITIES PARTNERS

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Dominique MARIE** BPCE

MEMBRES **Sandra ABOUTBOUL** EUROCLEAR **Ilyas ALIKOGLU** BNY MELLON

Rémi BERTHET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Maud BLANCHET** CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Guillaume CAPRON CRÉDIT AGRICOLE TITRES **Martine CLAUDEL** CM-CIC TITRES

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sébastien COURTELLEMENT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Catherine DEPALLES PAREL **Christophe DURAND** CM-CIC **Sébastien FRÉMAUX** CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Marc GONCALVES ODDO BHF **Arthur HAAS** EURONEXT **Julie HEBERT** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Frédéric HERMENT CIC MARKET SOLUTIONS **Benoit HOUSSARD** CACEIS

Bruno HUET SIX FINANCIAL INFORMATION **Carine JULIO** CACEIS **Constantin KANTARIDIS** EURONEXT

Marie-Pierre LECOUTEUX EUROCLEAR **Evelyne LEFORT** CACEIS **Corinne MALPART** BNP PARIBAS

Serge MAREIX LA BANQUE POSTALE **Muriel MATHIEU** CACEIS **David PASQUELE** CACEIS

Martine PIERFEDERICI CACEIS **Valérie PUZIO** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES **Axelle QUACH** BNP PARIBAS

Alexandra ROCHE CITI **Florence VAPPÉREAU** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



GEA

Le groupe de travail AG qui s'était consacré en 2019 à la rédaction du Guide Méthodologique, s'est attaché à étudier et à traiter 2 thèmes majeurs en 2020 : Les conséquences de la crise sanitaire sur les Assemblées Générales d'Actionnaires et modalités de traitement opérationnel des AG à huis clos, ainsi que les impacts de la nouvelle Directive Européenne droit des actionnaires sur les AG et modalités de déploiement sur le marché français.

Traitement des AG à huis clos

Le Groupe de travail a défini avec les instances de Place les différents aménagements à mettre en œuvre pour traiter les AG à huis clos dans les meilleures conditions, comme par exemple le traitement particulier des mandats, les conditions de bascule pendant la saison d'une AG annoncée comme classique vers une AG à huis clos ou encore les procédures exceptionnelles déployées pour traiter les votes sur support papier des actionnaires en cas de difficultés de transmission.

Les professionnels du titre se sont mobilisés dans un contexte particulièrement difficile de déploiement du télétravail et de mise en œuvre de procédures nouvelles pour sécuriser le fonctionnement des Assemblées Générales et délivrer une prestation de qualité sur l'ensemble de la saison.

Impacts de la nouvelle Directive Européenne droit des actionnaires sur les AG

Le Groupe de travail GEA a démarré ses travaux en février 2020, avec un rythme de travail soutenu via des réunions hebdomadaires. Il a contribué bien entendu à la mise à jour du guide d'implémentation.

Le Groupe a consacré beaucoup de temps à définir les modalités d'adaptation du marché français aux nouvelles pratiques de marché européennes et à la mise en œuvre des nouveaux standards relatifs aux données et à la structuration des messages ISO 20022, sujets relativement complexes.

À noter que l'adaptation de *VotAccess* et de ses participants aux nouveaux standards de messages représentait un gros travail préparatoire nécessaire pour mettre en œuvre l'interopérabilité avec Euroclear France et pour accueillir prochainement de nouveaux participants directs dans *VotAccess* (grandes banques étrangères)

Le Groupe a particulièrement examiné deux enjeux majeurs : comment recevoir et exploiter les annonces relatives aux AG sur les valeurs européennes afin de les mettre à disposition des clients de manière électronique ? Et de façon corrélatrice, comment collecter les votes des actionnaires sur ces valeurs et comment les transmettre au sein de la chaîne de votes ?

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe a proposé les schémas directeurs suivants :

- mise en place d'un lien avec Euroclear France pour échanger les annonces et les votes sur les AG de valeurs françaises ou des marchés ESES.

- mise en place d'un lien avec Broadridge pour collecter les annonces sur valeurs européennes et router les votes correspondants au sein de la chaîne de vote.

Le Groupe a bien entendu examiné avec *VotAccess* et Euroclear France les modalités de mises en œuvre de ces dispositifs

En complément, le Groupe traite également des sujets d'actualité tout au long de l'année comme le renouvellement des AG à huis clos, le vote par internet temps réel à distance, le traitement des confirmations de votes post AG.

Le Groupe étudie régulièrement des demandes de clarifications de règles d'usage (Exemples des traitements des comptes omnibus, gestion du Nominatif...) et poursuit l'esprit du Guide Méthodologique en préparant des fiches de bonnes pratiques.



ANIMATEUR Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS Fatine CHAFAI AILANCY Thibaut de LAJUDIE AILANCY Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES AFTI • AIR LIQUIDE • BNP PARIBAS • BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES • BOUYGUES • BPCE

• CACEIS • CM-CIC • CRÉDIT AGRICOLE TITRES • EURO SECURITIES PARTNERS • EUROCLEAR

• LA BANQUE POSTALE • ODDO BHF • PROCAPITAL • SLIB • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Émetteurs

Les thématiques traitées en 2020 :

Traitement des AG

Le Guide méthodologique de traitement du vote a été publié fin janvier. Il intègre la mise à jour du formulaire de vote par correspondance sur l'abstention.

Les établissements ont dû s'adapter pour organiser les assemblées générales à huis clos au regard du contexte sanitaire tout en respectant les droits des actionnaires. La saison des assemblées générales 2020 a fait ressortir la complexité du processus de rétention sur les BRN pour les Valeurs Essentiellement Nominatives (cf. détail ci-après)

Directive Droit des actionnaires (SRD2)

La Directive est entrée en application le 3 septembre 2020. Le guide de mise en œuvre a été publié dans sa version finale en juillet 2020.

Pour rappel, la plateforme VotAccess a été retenue par les agents français comme la solution pour centraliser l'ensemble des assemblées générales.

Des évolutions ont été apportées aux plateformes Euroclear et VotAccess pour se conformer aux dispositions relatives aux OST, aux assemblées générales et au processus d'identification des actionnaires. Les établissements ont participé aux tests.

Des livraisons complémentaires sont attendues en 2021 pour finaliser la mise en conformité aux obligations relatives aux assemblées générales (traitement des assemblées générales étrangères dans

VotAccess, flux de confirmation de la prise en compte du vote). Les établissements seront particulièrement vigilants à la saison des assemblées générales 2021.

Gestion du nominatif

Des travaux ont été lancés pour modifier la filière du nominatif avec des actions d'optimisation à court terme et des refontes structurantes à long terme. En 2020, les travaux ont porté sur les thématiques suivantes :

Gestion des Valeurs Essentiellement Nominatives (VEN) et processus de rétention

La question des suspens sur les BRN de rétention est une des priorités du Groupe. Des solutions ont été identifiées pour améliorer les processus et sont en cours d'analyse (exemple : rapprochement bilatéral entre les TCC et les teneurs de registre via fichier excel normalisé, avancement de la record date de l'AG sur les VEN...). Les évolutions à mettre en place seront validées en 2021. Un document pédagogique est en cours de rédaction.

Nominatif administré et comptes joints :

Les établissements ont réalisé la migration des BRN sur comptes joints (des rejets restent à traiter début 2021).

Traitement du « pur PEA »

La question de la suppression du pur PEA a été partagée avec l'ANSA. Les conclusions des échanges sont attendues pour 2021.

Projet ODM Blockchain (RegistrAccess)

Le Groupe a contribué à la conception

de RegistrAccess (« La Blockchain du non coté »). La plateforme éditée par SLIB a pour objectif d'améliorer la fluidité et l'efficacité des échanges de titres non cotés et non admis à un dépositaire central. Elle permettra de digitaliser les ordres de mouvement (ODM) et la tenue de registre des détenteurs de titres non cotés, et ainsi d'automatiser les échanges entre les émetteurs ou leur mandataire, et les établissements teneurs de comptes conservateurs. Les membres pilotes du projet ont réalisé des tests en fin d'année. Le déploiement de la solution, initialement prévu au premier trimestre 2020, est repoussé à 2021.

« Procédure d'exclusion d'émetteurs »

L'objectif est de donner un délai à l'émetteur en cours de rupture contractuelle avec son mandataire pour trouver un prestataire. Si le délai est passé, les liens seront coupés avec Euronext et Euroclear, la radiation doit être concomitante.

Le règlement intérieur d'Euroclear doit être mis à jour.

Les principaux sujets du Groupe Émetteurs pour l'année 2021 sont les suivants :

- Lancement en production de RegistrAccess
- Suivi de la saison des OST et des AG 2021
- Travaux relatifs à SRD2, notamment sur sa composante AG
- Accélérer l'usage du vote électronique et s'adapter à des AG à distance
- Refonte du nominatif.



ANIMATEUR Lionel BARTHÉLÉMY CACEIS

RAPPORTEUR Virginie THOMSEN AILANCY

MEMBRES Caroline ASHKBOOS BNY MELLON **Éric BEY** EURONEXT **Alexandra BLAISONNEAU** CRÉDIT MUTUEL CIC

Philippe BOIVIEUX CACEIS CORPORATE TRUST **Pierre COLLADON** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sébastien COURTELLEMONT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES **Calista DOUCET** EUROCLEAR

Xavier DUCAY-LAURENT PROCAPITAL **Christophe DURAND** CM-CIC **Jean-Marc EYSSAUTIER** CACEIS

Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Hélène JEANPIERRE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES **Constantin KANTARIDIS** EURONEXT

Mourad KHIRAT NATIXIS **Timothy LAFOUX** EURONEXT **Marie LAPIERRE** AIR LIQUIDE **Dominique MARIE** BPCE

Nicole MAURICE PROCAPITAL **Éric MITEVOY** EUROCLEAR **Philippe ROCKIZKI** CM-CIC

Richard ROGER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES **Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL** BNP PARIBAS

Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

Communication

Le groupe Communication a pour fonction d’imaginer et de mettre en oeuvre les actions de communication internes et externes de l’AFTI. Il est pleinement impliqué dans la réalisation de supports (rapport annuel, brochures, newsletters...), dans la gestion du site Internet de l’association et dans l’organisation d’événements.

Toutes ces actions visent à accroître la notoriété de l’AFTI, notamment au travers de son site internet, source d’information incontournable du post-marché.



ANIMATEUR Dominique de WIT CREDIT AGRICOLE TITRES

RAPPORTEUR Isabelle DECIRON AFTI

MEMBRES Franck BENGUEREL CAFÉ NOIR Sylvie RENEAU CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Stéphanie SAINT PÉ AFTI Nathalie VILPELLE BNP Paribas SEcurities Services



Formation

Dans le rôle de vecteur de liaison de l'AFTI, le groupe Formation collabore avec des établissements d'enseignement, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité.

Le groupe rassemble des responsables formation, des experts techniques et des experts en formation, il est en relation constante avec les représentants universitaires des diplômes que l'AFTI a créé en partenariat avec leur université : en participant aux comités pédagogiques, à la recherche d'intervenants, en accompagnement de sujets de recherche, en introduisant d'autres matières d'enseignement en adéquation avec les besoins des futurs recruteurs (AFTI/Sociétés de gestion, compagnies d'assurance, mutuelle, cabinet en audit ou de conseil).

Il anime une fois par an un séminaire sous le patronage du président de l'AFTI où des études sollicitées par l'AFTI sont présentées par des étudiants, des discussions sont animées par des intervenants externes sur des sujets intéressant les universitaires et les représentants de l'AFTI.



ANIMATEUR & RAPPORTEUR Henri **MOCKA** AFTI

MEMBRES Sandrine **ALLEAUME** CACEIS Olivier **BEUVIN** NEXTRAINING

Claudine **BRUN GUILLOUX** RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Alexandra **COULON** AMAFI Sandra **Kieffer** CM-CIC TITRES Véronique **MORSALINE** AFG FORMATION

Marie-Noëlle **POINTARD** STATE STREET GLOBAL SERVICES Bertrand **RIMBAULT** NATIXIS

Alain **ROCHER** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Stanislas **TEYSSIER d'ORFEUIL** BNP PARIBAS

Isabelle **THOMAS** LCH.CLEARNET SA Karima **ZORELI-BENLAHCENE** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Innovations & Nouvelles Technologies

Le groupe de travail Innovation & Nouvelles technologies a consacré ses travaux 2020 principalement à des problématiques réglementaires et de veille sur les initiatives métier.

Sur le volet réglementaire, le groupe de travail a contribué pendant toute l'année aux travaux du HCJP sur la nature des titres circulant dans la Blockchain et aux réflexions relatives à la mise en place d'un laboratoire numérique européen ayant conduit à la formulation par la Commission Européenne d'un projet de réglementation pour un Régime Pilote favorable à l'innovation.

Plusieurs réponses à des consultations des régulateurs ont été rédigées, consultation de la Commission Européenne sur les crypto-assets au premier trimestre, consultation de l'AMF sur le régime des Prestataires sur Actifs Numériques (PSAN), consultation au dernier trimestre sur le Règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets). L'AFTI s'est en outre associée à l'ADAN et à l'AMAFI pour publier un rapport issu du questionnaire relatif à la mise en place d'un laboratoire numérique européen.

Ces travaux ont mis en lumière le besoin de disposer d'outils pédagogiques pour expliquer à un écosystème de plus en plus large de parties prenantes, contribuant à

l'élaboration du nouveau cadre réglementaire, des concepts juridiques fondamentaux sont à préserver pour la protection des investisseurs et des émetteurs dans un contexte d'innovations. Pour ce faire, l'AFTI Innovation a lancé un sous-groupe de travail dédié à la rédaction d'un document pédagogique sur le sujet.

Concernant l'appui et le suivi des initiatives métier, dans le cadre de l'expérimentation lancée par la Banque de France en matière de monnaie digitale de banque centrale, l'AFTI a répondu favorablement aux demandes de Liquidshare et d'IZNES de soutenir leurs expérimentations.

Par ailleurs d'autres établissements ont été invités à venir présenter leurs travaux, tels que CipherTrace, une société américaine, spécialisée sur la problématique AML/KYC dans le domaine des cryptos ; Tokeny qui se positionne comme un éditeur IT au service de l'écosystème des tokens ; Onbrane une plateforme OTC d'émission et de négociation de dette ; FundsDLT au Luxembourg, qui se positionne comme une infrastructure au service de l'industrie des fonds ; SWIFT pour

présenter l'état d'avancement de leurs expérimentations et stratégie en matière d'API, ainsi que Euroclear pour évoquer la problématique API notamment dans le cadre de SRD2.

Enfin le Comité de Coordination des Projets Blockchain de Place, également ouverts aux associations partenaires de l'AFTI, a continué à se réunir sur une base trimestrielle pour suivre l'évolution des projets de LiquidShare, RegistrAccess, IZNES et ID2S et notamment les problématiques relatives à l'interopérabilité entre les infrastructures.

L'AFTI Innovation a également contribué aux travaux relatifs au Rex Covid de l'AFTI.

Pour 2021, le groupe de travail prévoit notamment de continuer ses travaux sur le volet réglementaire et de contribuer à la montée en compétences des acteurs sur la compréhension des impacts de la Blockchain sur les processus et les outils du post-marché.



ANIMATEUR Frédéric BECK BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thibaut de LAJUDIE AILANCY

MEMBRES David ABINAL LA BANQUE POSTALE Caroline AHKBOOS BNY MELLON

Adeline BACHELLERIE BANQUE DE FRANCE Christophe BERTHE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Éric BEY EURONEXT Florence BOIX CACEIS Jean CHARBNNEL BPCE Thiebald CREMERS AMAFI

Éric de GAY de NEXON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Dominique de WIT CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Natacha DEERT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Kais HAJ TAIEB CACEIS

Jean-Luc HESSE CRÉDIT MUTUEL CIC David LEBLACHE EURONEXT Frédéric MESNIÈRE CRÉDIT MUTUEL CIC

Eliane MEZIANI CACEIS Ana PIRES FBF David POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Stéphanie SAINT PÉ AFTI

Sébastien SÉAILLES EUROCLEAR Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Philippe VERRIEST EUROCLEAR

MIF II / MIFiR

Après une mise en application de MIFII en janvier 2018, et une nouvelle publication du guide AFTI MIFII en décembre 2018, le groupe AFTI MIFII a continué, tout au long de l'année 2019, à exercer une veille sur le sujet et a été en relation avec l'AMF et les autres associations professionnelles.

Au cours de cette année, des échanges nombreux ont eu lieu sur le thème de « coûts et charges » et du reporting ex post. Le groupe a travaillé avec l'AMF qui elle-même instruit le sujet avec l'ESMA dans la perspective d'une révision de la Directive.

Le reporting ex post se heurte à la qualité hétérogène des communications EMT et les membres se concertent pour une

meilleure exploitation des données. Le Groupe a également analysé le retour des visites mystères de l'AMF, ces visites se sont focalisées sur le traitement des prospectus et non pas des clients. Le lien entre KYC et recommandation a été étudié.

Le sous-groupe RDT est resté très actif, avec une attention particulière pour les opérations SRD et la problématique des

bases de données non exhaustives. Sur le sujet des émetteurs, l'AMF a accepté l'approche AFTI. Le guide AFTI peut être amendé pour être désormais affirmatif sur ce sujet.

Par ailleurs le groupe s'est régulièrement réuni pour analyser les différents Q/A publiés par l'ESMA et est particulièrement attentif aux sujets relevant des métiers post-marché.



ANIMATEUR Stéphanie SAINT-PÉ AFTI
RAPPORTEUR Marie-Thérèse AYCARD AILANCY
MEMBRES Romana AYAMANI BPCE
 Sonia BOUCETTA NATIXIS
 Dominique de WIT CREDIT AGRICOLE TITRES
 Nicolas HENault HSBC CONTINENTAL EUROPE
 Isabelle LOUIS CIC
 Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS

Observatoire de la conformité

En 2020, et ce malgré un contexte tendu, l'Observatoire de la Conformité a pu échanger et travailler sur de nombreux sujets et apporter son expertise afin de répondre à des consultations de régulateurs français ou européens telles que : consultation sur la transposition de la Vème directive LCB-FT, consultation MIF2, consultation sur reporting MIFIR, sur la finance durable, sur le cadre européen des cryptos actifs....

La conférence annuelle s'est tenue en janvier mettant en avant l'actualité de l'Observatoire avec un focus sur l'intégration des critères ESG dans les directives AIFM, UCITS et MIF.

Souhaitant poursuivre ce travail d'échange et d'interactivité sur le sujet finance durable, l'Observatoire a sollicité la venue de Julie Ansidéi (AMF) et de Charlotte Gardes (Trésor) pour une intervention riche en information lors de la session de octobre 2020. À noter également l'intervention de l'ADAN sur le sujet MiCA, ainsi que des experts avocats (Me Lachgar et Me Storrer) sur le même sujet afin d'avoir un éclairage « conformité ».

L'Observatoire a eu à cœur de participer activement au bilan post Covid tel qu'initié par l'AFTI, mettant ainsi en valeur la capacité des directions de conformité à réagir en période de crise (accentuation des échanges avec les régulateurs, participation aux demandes de report des réglementations et consultations, mise en place de comité de suivi, de comité ad'hoc, revue des process), ainsi que les efforts de dématérialisation attendus au sein des établissements.

Les sujets phares de 2020: SRD 2 (2017)

- Encourager l'investissement à long terme des actionnaires / renforcer la transparence / faciliter l'exercice des droits des actionnaires au sein de l'Espace Économique Européen (EEA).
- Dates prévues: juin 2019 et septembre 2020 (pour les relations entre les émetteurs et leurs actionnaires, en ce qui concerne l'exercice des droits de ces derniers).
- Rejet par la Commission de la demande de report portée par 11 associations européennes (dont l'AFTI).
- Interrogations sur les interactions avec GDPR.

Covid-19

- Report des événements de l'AFTI « Finance durable, l'avenir du secteur financier ».
- Étude de l'AFTI sur l'impact sur le post-marché.
- Accélération de la dématérialisation (à mettre en lien avec SRD2).

L'innovation financière (monnaie digitale de banque centrale / DLT)

- Lancement des monnaies digitales privées (Libra, Bitcoin, Ethereum,...).
- Lancement de programmes de monnaies digitales publiques : Yuan digital / £ digitale / \$ digitale.
- Rapport ECB sur l'opportunité d'un euro digital / lancement d'une consultation, expérimentations et initiative sera décidée mi-2021.
- Utilisation de la blockchain (et plus largement des DLT) dans le secteur financier. Initiative Registraccess, montée en puissance de la legal tech, utilisation de l'IA, etc.
- Crypto-Asset / MiCA et PRR / ADAN.

LCB-FT

- Obligations nouvelles de KYC pesant sur l'ensemble de la chaîne S/R.
- Lancement du sous-groupe Sécurité financière de l'AFTI E : CSDR.
- Impacts du dernier volet, Settlement Discipline, sur les dépositaires et exigences associées.
- Report de l'entrée en vigueur au 1^{er} février 2022.



ANIMATEUR Eliane MEZIANI CACEIS

RAPPORTEUR Augustin BEYOT CHAPPUIS HALDER & CIE

MEMBRES Gersende ALBERT SOCIÉTÉ GENERALE CIB Virginie AMOYEL SOCIÉTÉ GENERALE CIB

Antoine BARGAS BNP PARIBAS Isabelle BARROUX-REHBACH HOTTINGUER Eva BERTON CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Sonia BOUCETTA NATIXIS Jean-Paul BOURDET BPCE Rodolphe CARISSIMO CACEIS

Laëtitia COLOMBANI EUROCLEAR Etienne DAIGNAULT HSBC CONTINENTAL EUROPE

Clement DAVID CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Jamila EL AOUI CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Olivier ESPERANCE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Dimitri FEXIS GROUPE-SMA Diana HARAPU PROCAPITAL

Tala IBRAHIM HSBC CONTINENTAL EUROPE Delphine JUY BPCE Delphine JUY BPCE

Daniel LAITER HSBC CONTINENTAL EUROPE Pauline LAURENT AMAFI Julien MORILLON BANQUE RICHELIEU

Marianne PARIS CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Céline PIRIOU PROCAPITAL

Natacha RICHARD LA BANQUE POSTALE Nicolas ROUAULT RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

pascal SIONNEAU CM CIC Chantal SLIM CACEIS Luc TAGLIABUE CACEIS

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS Marc VEYRIERE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Ramona YAMANI BPCE

Observatoire de la fiscalité

Au cours de l'année 2020 (marquée par une relativement faible activité législative en matière fiscale), l'observatoire a poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre par le métier titres de nouvelles obligations (DAC6 : déclaration des dispositifs transfrontières potentiellement agressifs), sur les impacts fiscaux et sociaux de nouveaux produits (le PER compte-titres) ou sur les conséquences du Brexit (éligibilité des titres britanniques au PEA, dividendes français versés à des OPC britanniques, ou application des prélèvements sociaux aux personnes affiliées à des régimes britanniques de sécurité sociale). Beaucoup de ces travaux ont été menés en commun avec d'autres associations professionnelles (FBF, AMAFI, AFG, FFA, ANSA).

Les échanges ont également concerné les autres groupes de l'AFTI, au sujet notamment du régime fiscal du mécanisme de pénalité sur les suspens résultant du règlement CSD, ou du traitement des titres détenus au nominatif dans le PEA. Les modalités d'application des retenues à la source aux flux transfrontaliers de dividendes ou d'intérêt mobilisent traditionnellement l'observatoire, qu'il s'agisse de disposition de droit interne ou de l'application des conventions fiscales : les problématiques très pratiques de circula-

tion des imprimés conventionnels (papier ou électronique) et de délai de fourniture de ces imprimés ont évidemment été très prégnantes en 2020, mais des évolutions réglementaires internationales sont également à noter (mise en œuvre du système TRACE en Finlande en 2021, et annonce de travaux de la Commission européenne à ce sujet).

Dans le cadre des 5 chantiers stratégiques engagés par l'AFTI pour accroître encore la performance et la résilience du post marché français, l'observatoire contri-

buera activement en 2021 aux réflexions et propositions portant sur la dématérialisation des différents formulaires et documents, et notamment des imprimés permettant l'application des conventions fiscales. Il restera enfin attentif aux actualités législatives et jurisprudentielles, nationales et internationales (en liaison avec le nouvel observatoire international de l'AFTI), ainsi qu'aux évolutions techniques initiées par l'administration fiscale.



ANIMATEUR & RAPPORTEUR Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE

MEMBRES Patricia AGUIRRE FLOAREA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Laure ALLAIX UBS FRANCE Dominique BACH LCL

Cem Mikail BAS UBS FRANCE Sofia BATTENINI-REYDOU BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Céline BERNARDIN BANQUE PALATINE François-Daniel CASTELLANI BANQUE DE FRANCE

Sylviane CASTILLO OCBF Sandrine COHEN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Yves COLLET CRÉDIT AGRICOLE TITRES Séverine DEFERT LAZARD FRERES

Najim EL ATTABI CACEIS CORPORATE TRUST Jean-Marc GOBERT CIC

Samira HAMMADI HSBC CONTINENTAL EUROPE Félicie HENTZGEN CM-CIC TITRES

Serge-Philippe IBINGA BPCE Florian KERVAREC HSBC CONTINENTAL EUROPE

Angélique LACHENS RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Anne LEBEAU CACEIS

Rozenn LOUVEL PROCAPITAL Alexandros MANOLAKOS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pierre MARCZEWSKI CACEIS BANK Éric MAREGA EUROCLEAR Samia MESRARI HSBC CONTINENTAL EUROPE

Diane NDONGO UBS FRANCE Fabrice NOVEL CITI BANK Vincent PALMA ODDO BHF

Renée PARIS DEUTSCHE BANK Anne-Sophie PELTIER BANQUE PALATINE

Nataliya PELYPAS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Catherine PEYRATOUT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Marie PLATEAUX BNP PARIBAS Fanny POULIQUEN LA BANQUE POSTALE

Béatrice RAFFIN BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Laurence RICHY BPCE

Mireille SACRIPANTI SIX FINANCIAL INFORMATION Caroline SAJA SIX FINANCIAL INFORMATION

Nathalie VALLUIS CABINET VALLUIS Alexandra WAGMANN BNP PARIBAS

Observatoire international

À l'heure où d'importantes échéances réglementaires sont envisagées, l'organisation et l'animation de l'Observatoire International ont été revues en 2020 pour répondre aux enjeux du contexte actuel.

Raisons d'être de l'Observatoire International

L'Observatoire International permet d'assurer une veille sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen, mais également de conseiller, notamment le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de l'AFTI, sur les enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer, voire coordonner, les réponses à certaines consultations publiques.

En 2020, la gouvernance et l'animation de l'Observatoire International ont été modifiées pour que soient mieux identifiées et suivies les initiatives réglementaires et projets d'infrastructures/de standardisation pouvant impacter le post-marché. Cet objectif nécessite que soient définies et formalisées les positions principales à défendre par l'association sur certains sujets réglementaires importants. En outre, cela implique que soient menées, lorsque nécessaire, des actions de sensibilisation au nom de l'AFTI pour défendre ces positions.

Renouvellement de la gouvernance en 2020

En 2020, la gouvernance a été intégralement repensée afin d'établir une structure plus formalisée permettant à toutes les personnes expertes/intéressées de s'exprimer. Cette nouvelle gouvernance se traduit également par la mise en place de réunions périodiques faisant l'objet d'un agenda et d'un compte rendu. Ces réunions seront composées des participants permanents déjà actifs au sein de certains groupes AFTI et d'un représentant de l'AMAFI, le tout en coordination avec le Bureau de l'association.

Feuille de route 2020-2021

- Tenue d'un fichier destiné à recenser tous les textes, travaux et consultations d'intérêts.
- Détermination des positions sur les sujets stratégiques identifiés.
- Coordination des positions ETDF.
- Assurer l'interaction avec les infrastructures.
- Assurer l'interaction avec les autres as-

sociations au niveau international, telles que l'AFME ou la FBE, et national, telles que l'AFG et la FBF.

Consultations déjà coordonnées par l'Observatoire International

En 2020, au-delà de la mise en place de sa nouvelle gouvernance, l'Observatoire International a coordonné les réponses aux consultations relatives à la revue de CSDR et de AIFMD, tout en assurant l'interaction nécessaire avec les autres associations professionnelles et l'ETDF.



ANIMATEUR Haroun BOUCHETA BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Eva LASLA-BORTOLUSSI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

MEMBRES Frédéric BECK BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Marie DELAHOUSSE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Vincent DUMONT CRÉDIT AGRICOLE SA

Anita METZGER BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Eliane MEZIANI CACEIS

David POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Véronique RAYNOUARD BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Corinne SOCHA CACEIS

Observatoire juridique

Sujets abordés en 2020

CSDR – Clause de buy in

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 25 du Règlement délégué (UE) 2018/1229 concernant la discipline en matière de règlement, en application de l'article 7 de CSDR (mise en œuvre du buy in), les parties impliquées dans la chaîne de règlement passent avec leurs contreparties respectives des accords contractuels qui incluent les exigences relatives à la procédure de rachat d'office.

Afin de clarifier le sujet, un tableau d'analyse paragraphe par paragraphe de l'article 25 des RTS a été effectué par l'Observatoire juridique, qui par la suite rédigé des clauses contractuelles à établir entre les établissements et leurs clients, sur la base des clauses élaborées par l'AFME. Il est précisé que le régime de discipline de dénouement devrait s'appliquer aux transactions exécutées sur un marché hors EEA et dénouées auprès d'un dépositaire central de l'EEA, comme des transactions hors marché.

Etude d'impacts de la Directive droits des actionnaires révisée sur les activités de tenue de compte conservation

La révision de la directive sur les droits des actionnaires (Directive 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la Directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires) est en-

trée en vigueur le 10 juin 2017. Les États membres disposent d'un délai de vingt-quatre mois pour transposer dans leur droit national l'ensemble des dispositions qu'elle contient, au plus tard le 10 juin 2019. Compte tenu de l'importance de ce sujet et des questions en suspens, un groupe de travail de l'Observatoire juridique a été créé, ayant permis d'alimenter une série de questions / réponses posées par les différents établissements.

En outre, une liste des points non pris en compte ou nécessitant encore des précisions dans la transposition française de la directive a été établie, et complétée par une proposition de modifications des textes concernés, et reprise en pièce jointe.

Cette liste des points non pris en compte ou nécessitant encore des précisions dans la transposition française de la directive a été soumise à la Direction générale du Trésor, en coordination avec les associations d'émetteurs (ANSA / AFEP / MEDEF).

Consultation AMF – projet de mise à jour de la doctrine et du RGAMF concernant les FCPE – Mise à jour des conventions dépositaire et d'échange d'informations

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) et ses textes d'application ont introduit des changements

substantiels concernant les mécanismes d'épargne salariale. Ils remanient notamment le régime de l'épargne retraite, avec un impact sur le fonctionnement des fonds communs de placement dans l'entreprise (FCPE).

Afin de prendre en compte ces évolutions législatives et réglementaires, l'AMF a proposé des modifications de son règlement général et de sa doctrine concernant les FCPE.

L'Observatoire juridique a proposé des mises à jour afférentes de la convention dépositaire pour y rattacher les parts « assurantielles » des FCPE pour y préciser que, s'agissant des FCPE, le dépositaire est susceptible d'assurer la tenue du passif (centralisation des ordres et tenue de compte émission) de la part d'un FCPE réservé aux PER assurantiels.

La convention d'échange d'informations précise désormais que, s'agissant des parts de FCPE réservées aux PER assurantiels, ces parts ne sont pas concernées par la convention d'échange d'informations. Le dépositaire est susceptible d'assurer la tenue du passif (centralisation des ordres et tenue de compte émission) de la part d'un FCPE réservé aux PER assurantiels uniquement dans les conditions prévues par la convention dépositaire signée entre le dépositaire et la société de gestion.



ANIMATEUR & RAPPORTEUR David POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MEMBRES Marie CAVALIER ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Lucas CIEPLINSKI CACEIS BANK

Sébastien COURTELLEMONT BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Olivier DUDOUIT EURONEXT

Michael GRONSTEIN CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Gaëlle LAVOCAT BANQUE RICHELIEU

Mathilde LE ROY AMAFI Jennifer MAZUR CRÉDIT MUTUEL TITRES Mélanie MORRONE HSBC CONTINENTAL EUROPE

Éric PAILLOT CIC Fanny PALMIÉRI EUROCLEAR Lydia PERRIER HSBC CONTINENTAL EUROPE

Stéphane PLAIS PROCAPITAL Ludivine POLÈRE OCBF Jérôme QUINET ODDO BHF Stéphanie SAINT PÉ AFTI

Vincent TARALLO HSBC CONTINENTAL EUROPE Valérie TATTI RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Julien THERY BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Véronique TRAUZZOLA CRÉDIT MUTUEL

Fabien ZEBROWSKI CRÉDIT AGRICOLE TITRES Kamel ZEGGAI BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

LES MEMBRES

- ▶ 4TPM
- ▶ AILANCY
- ▶ AIR LIQUIDE S.A.
- ▶ ALLIANZ BANQUE
- ▶ AMAFI
- ▶ AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- ▶ BANQUE DE FRANCE
- ▶ BANQUE DELUBAC & Cie
- ▶ BANQUE HOTTINGUER
- ▶ BANQUE NEUFLIZE OBC
- ▶ BANQUE PALATINE
- ▶ BANQUE RICHELIEU FRANCE
- ▶ BNP PARIBAS
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- ▶ BOUYGUES
- ▶ BPCE
- ▶ CACEIS
- ▶ CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- ▶ CHAPPUIS HALDER
- ▶ CITIBANK EUROPE PLC, French Branch
- ▶ CLEARSTREAM BANKING
- ▶ COGNIZANT CONSULTING
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- ▶ CRÉDIT FONCIER
- ▶ CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- ▶ CRÉDIT MUTUEL TITRES
- ▶ DELOITTE ET ASSOCIES
- ▶ DEUTSCHE BANK AG
- ▶ EDMOND de ROTHSCHILD(France)
- ▶ EURALIA
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
- ▶ EURONEXT PARIS S.A.
- ▶ EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- ▶ EXANE
- ▶ EY & ASSOCIES
- ▶ FAIRMAN CONSULTING
- ▶ FIRST FINANCE SAS
- ▶ GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI
- ▶ GRESHAM BANQUE PRIVEE
- ▶ GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
- ▶ HSBC FRANCE
- ▶ ID2S
- ▶ INVESTIMO
- ▶ IZNES
- ▶ J.P. MORGAN
- ▶ LA BANQUE POSTALE
- ▶ LAZARD FRERES BANQUE
- ▶ LCH.CLEARNET SA
- ▶ LIPTON FIT
- ▶ MERITIS
- ▶ NATIXIS
- ▶ NEXTRAINING
- ▶ OCBF
- ▶ ODDO BHF
- ▶ ONEPOINT
- ▶ ORANGE BANK
- ▶ PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT
- ▶ PROCAPITAL
- ▶ RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
- ▶ REGULATION PARTNERS
- ▶ ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
- ▶ SIX FINANCIAL INFORMATION
- ▶ SLIB
- ▶ SOCIETE GENERALE
- ▶ SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
- ▶ STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH, PARIS BRANCH
- ▶ SWIFT FRANCE SAS
- ▶ SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- ▶ UBS SECURITIES FRANCE SA
- ▶ VERMEG

MEMBRES ASSOCIÉS 2019

- ▶ CERGY PARIS UNIVERSITE
- ▶ ICMA
- ▶ IUT LUMIÈRE LYON 2
- ▶ PARIS EUROPLACE
- ▶ PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- ▶ UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
- ▶ UNIVERSITE LUMIERE-LYON II
- ▶ UNIVERSITE PARIS NANTERRE



| GLOSSAIRE

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de régulation

AFA

Agence française anticorruption

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion financière

AFTI

Association Française des Professionnels des Titres

AG

Assemblée Générale

AI

Intelligence artificielle

AMAFI

Association française des marchés financiers

AMF

Autorité des Marchés Financiers

ANC

Autorité des Normes Comptables

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

API

Interface de programme d'application

BCE

Banque Centrale Européenne

BDF

Banque de France

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CAJWG

Corporate Actions Joint Working Group

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

CJIP

Convention judiciaire d'intérêt public

CMU (UMC)

Capital Market Union - Union des marchés de capitaux

CPMI

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

CSD

Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDR

Central Securities Depositories Regulation

DEEP

Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGT

Direction générale du Trésor

DLT

Distributed Ledger Technology

EAI

Echanges automatiques d'informations

EMIR

European Market Infrastructure Regulation

EPTF

European Post-Trade Forum

ESES

Euroclear Settlement of Euronext Securities

ESMA (AEMF)

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETDF

European Trustee and Depositary Forum

FBF

Fédération Bancaire Française

GAPM

Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marchés à T2S

GEA

Groupe Experts Assemblée Générale

GEO

Groupe Experts OST

GLF

Groupe de Liaison France

HCJP

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris

IA

Intelligence artificielle

IFI

Impôt sur la fortune immobilière

IOSCO

Organisation internationale des commissions de valeurs

JO

Journal officiel

JOUE

Journal officiel de l'Union européenne

LCB-FT

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

LEI

Legal Entity Identifier

MiFID2/MIF2

Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

MiFIR

Règlement sur les marchés d'instruments financiers

MIG

Market Implementation Group

MOC

Marché Obligataires et Collatéral

NeuCP

créances négociables à court terme

NeuMTN

Créances négociables à moyen terme

ODM

Ordre de mouvement

OST

Opérations Sur Titres

PME

Petite et moyenne entreprise

PRIIPS

Package Retail and Insurance-based Investment Products

QI

Qualified intermediary

RPA

Robotic Process Automation

SCPI

Société civile de placement immobilier

SEPA

Single Euro Payments Area

T2S

Target 2 Securities

TPE

Très petite entreprise

UE

Union européenne

UMC

Union des marchés de capitaux



Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité de Dominique de Wit.
• Mise en page : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud et Aaricia Varanda • Impression : FBF

www.afti.asso.fr



Association Française des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 0148 00 52 01